



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada



RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2003-2004

Bureau régional de l'Alberta





Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2004

www.ainc-inac.gc.ca

1 800 567-9604

ATS seulement 1 866 553-0554

QS-A024-040-BB-A1

N^o de catalogue R1-11/2004F-PDF

ISBN 0-662-77698-4

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada

This publication is also available in English under the title:
2003/2004 Year in Review - Alberta Region

Table des matières

Carte des Premières nations de l'Alberta	2	Des bassins de stabilisation des eaux usées	18
Le message du directeur général régional	3	Le message du grand chef des Premières nations signataires du traité n° 7	19
La Direction générale des revendications et des gouvernements indiens	4	La Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 7	20
Les revendications et les négociations	4	Les ententes de règlement de revendications territoriales	20
Les visites du ministre	4	Le Projet agricole de la tribu des Blood (1991) : récipiendaire de deux prix	20
Les ateliers	4	L'atelier national sur les fonds des Indiens	20
Les forums	4	L'Association des agents financiers autochtones de l'Alberta	20
La gouvernance des Premières nations	5	Les projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations	21
Les lacunes réglementaires	5	Le message du grand chef des Premières nations signataires du traité n° 8	22
Autres programmes et politiques	5	La Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 8	23
La Section des politiques et des programmes opérationnels	6	Le processus bilatéral	23
L'éducation	6	Le développement économique	23
Le développement économique	6	Les ententes de règlement de revendications territoriales	24
Le développement social	7	Les projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations	24
Le programme d'immobilisations	7	L'usine de traitement d'eau de Fort McKay	24
La Direction générale des communications et des services à la haute direction	9	Rapports financiers pour l'exercice 2003-2004	25
Les services ministériels	10	Les faits, les chiffres et les tendances	26
Les ressources humaines	11	Inscription des Indiens	26
Les comités régionaux	13	Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés -12 ^e année	27
Le Réseau des employés autochtones	13	Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - niveau postsecondaire	27
Comblant l'écart	13	Les tendances de l'éducation	28
Le Comité de l'avancement des employés autochtones	13	Le nombre d'assistés sociaux vivant à l'intérieur des réserves (mensuellement)	29
Le Comité conjoint de la sécurité et de la santé au travail	14	Les enfants pris en charge vivant à l'intérieur des réserves (agences)	29
L'Équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage	14	Les projets assistance-travail (PAT)	29
Le Club Toastmasters Silver Tongues	14	Les tendances de l'habitation	29
Appuyer les intervenants de première ligne	15	Les tendances de l'assistance sociale	30
Le message du porte-parole de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6	16	Les tendances de la protection de l'enfance	31
La Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 6	17	Les tendances des vérifications	32
Le développement économique	17	Les tendances du plan de redressement	32
La Première nation des Cris d'Enoch	17	Les traitements et les indemnités de déplacement – Hauts fonctionnaires du MAINC	33
L'Autorité scolaire des Premières nations de la région visée par le traité n° 6	17		
Les ateliers des gérants de bande	18		
La Conférence « <i>Knowing Our Spirit</i> »	18		
Un coup de départ pour guérir	18		
Les projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations	18		

Carte des Premières nations de l'Alberta

Le traité n° 8

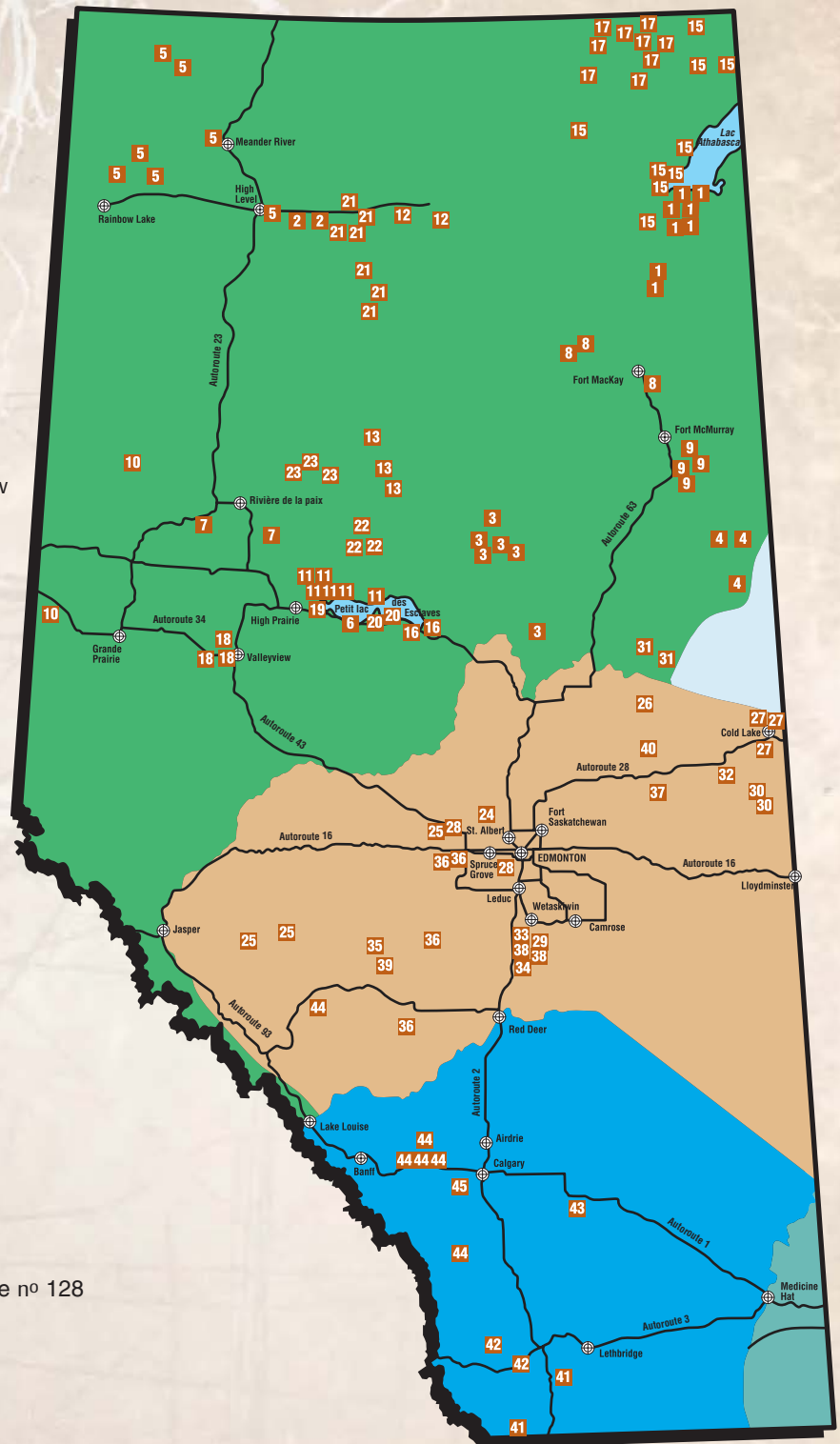
1. Première nation des Chipewyans d'Athabasca
2. Première nation de Beaver
3. Nation crie de Bigstone
4. Première nation des Chipewyans des Prairies
5. Première nation Dene Tha'
6. Première nation de Driftpile
7. Première nation de Duncan's
8. Première nation de Fort McKay
9. Première nation de Fort McMurray
10. Première nation de Horse Lake
11. Première nation Kapawe'no
12. Nation crie de Little Red River
13. Première nation de Loon River
14. Nation indienne de Lubicon Lake (aucune réserve)
15. Première nation des Cris de Mikisew
16. Bande indienne de Sawridge
17. Première nation de Smith's Landing
18. Nation crie de Sturgeon Lake
19. Première nation de Sucker Creek
20. Première nation de Swan River
21. Première nation de Tallcree
22. Première nation de Whitefish Lake (Atikameg)
23. Première nation des Cris de Woodland

Le traité n° 6

24. Première nation d'Alexander
25. Bande indienne d'Alexis
26. Nation crie de Beaver Lake
27. Premières nations de Cold Lake
28. Nation crie d'Enoch
29. Nation crie d'Ermineskin
30. Première nation de Frog Lake
31. Première nation de Heart Lake
32. Nation crie de Kehewin
33. Tribu de Louis Bull
34. Première nation de Montana
35. Première nation d'O'Chiese
36. Première nation de Paul
37. Première nation de Saddle Lake
38. Nation crie de Samson
39. Première nation Sunchild
40. Première nation de Whitefish Lake n° 128 (Goodfish)

Le traité n° 7

41. Tribu des Blood
42. Nation Piikani
43. Nation Siksika
44. Tribu de Stoney
 - Bearspaw
 - Chiniki
 - Wesley
45. Nation Tsuu T'ina



À l'instar de l'exercice précédent, 2003-2004 a été une année mouvementée et progressive pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), région de l'Alberta.

Le développement économique a été, une fois de plus, un domaine bourdonnant d'activité. Robert Nault, ancien ministre du MAINC, a annoncé quatre grands projets pendant qu'il visitait la région. Cette année, les fonds affectés par le MAINC - région de l'Alberta au développement économique totalisaient plus de 7,5 millions de dollars, ce qui a entraîné une injection de capital de 23 millions de dollars dans l'économie de l'Alberta.

Le règlement des revendications a été une priorité, comme en témoigne la ratification de six grandes ententes de règlement au cours de l'exercice.

Pour la quatrième année consécutive, le MAINC - région de l'Alberta a parrainé deux prix des entreprises albertaines distinguées lors d'une soirée de gala organisée par la Chambre de commerce de l'Alberta.

La nation crie d'Enoch, établie à quelques kilomètres à l'ouest d'Edmonton, est devenue la première Première nation à obtenir un permis d'exploitation d'un casino octroyé par la province de l'Alberta. Il s'agissait d'un important coup de fouet au projet de construction d'un centre de loisirs / casino dans la Première nation, évalué à plusieurs millions de dollars.

Au nombre des grands projets entrepris par le MAINC - région de l'Alberta, mentionnons l'amorce de négociations officielles d'un Accord régional sur les avantages à long terme. Ce projet d'accord s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de partenariat en matière de développement économique à laquelle participent le MAINC, 17 sociétés privées d'exploitation des ressources, la province de l'Alberta, ainsi que les cinq Premières nations dont se compose le Conseil tribal d'Athabasca. Une fois cet accord finalisé, il permettra aux cinq Premières nations en question de participer activement à l'exploitation des sables pétrolifères de l'Athabasca, situés dans le nord-est de l'Alberta.

Pour ce qui est des opérations internes, on a assisté à l'évolution marquée de la structure administrative du MAINC à la suite de la création du Secteur du soutien aux opérations régionales et prestation de services (SORPS).

L'instauration de ce nouveau secteur opérationnel a eu pour effet d'attribuer aux unités de la région du Sud du MAINC un rôle critique au sein d'une équipe de gestion du Secteur qui se consacre à l'intégrité et à la stabilité des opérations ministérielles. En contribuant à franchir l'obstacle que présentent des facteurs géographiques, le nouveau secteur atteindra les objectifs nécessaires pour assurer non seulement la participation régionale continue à l'élaboration de programmes et de politiques du ministère, mais également la prestation de services cohérents aux différentes collectivités des Premières nations.

Au nom du bureau régional de l'Alberta, je tiens à remercier tous les employés du MAINC et tous les membres des Premières nations dont l'ardeur au travail a fait de 2003-2004 un exercice des plus fructueux de notre histoire.

Barrie Robb
Directeur général du bureau régional de l'Alberta

La Direction générale des revendications et des gouvernements indiens

Les revendications et les négociations

Le règlement des revendications a été une grande priorité. Le personnel de la Direction générale des revendications et des gouvernements indiens (RGI) a pris part à la ratification et à la mise en application des ententes de règlement suivantes : l'entente de règlement de la revendication sur l'écart de superficie (surface) de la nation Siksika; l'entente d'échange de terres et l'entente de règlement sur le Barrage Bennett conclues avec la Première nation des Chipewyans d'Athabasca; l'entente de règlement conclue avec la Première nation de Fort McKay; l'entente sur le règlement de la revendication territoriale particulière Akers 2 de la tribu des Blood; et l'entente sur le règlement à l'amiable de la revendication territoriale de la nation crie d'Enoch.

Parmi les revendications en cours de négociation, on note la revendication de la nation crie de Bigstone et les revendications de Castle Mountain et sur le Barrage Bassano présentées par la nation Siksika. Par ailleurs, on devrait donner suite prochainement à d'autres revendications, car il y en a 23 qui font l'objet soit d'un examen de recherche auprès de la Direction des revendications particulières soit d'un examen judiciaire auprès du ministère de la Justice.

La direction générale RGI a aussi joué un rôle actif dans d'autres négociations. Les négociations de l'autonomie gouvernementale avec la tribu des Blood vont bon train, et une entente définitive en matière de gouvernance et de protection de l'enfance devrait être ratifiée en octobre 2004. En décembre 2003, on a entamé des négociations officielles sur les avantages régionaux à long terme, pour lesquelles une entente définitive est prévue pour l'automne de 2004.

De plus, la direction générale RGI a contribué à l'élaboration d'une politique de ratification nationale, qui aidera les négociateurs à prendre les démarches nécessaires pour assurer la ratification d'ententes de règlement définitives.

Les visites du ministre

Dans le cadre des visites du ministre de la région, la direction générale RGI a contribué à l'organisation de réunions critiques, dont une première rencontre avec le conseil consultatif des femmes des Premières nations signataires du traité n° 6 en mai 2003 et une réunion tenue en juin 2003 pour faire le point sur la revendication territoriale des Indiens du lac Lubicon. En outre, en décembre 2003, la

direction générale RGI a offert une aide financière et des conseils techniques au rassemblement annuel des femmes des Premières nations signataires d'un traité, animé par son conseil consultatif des femmes. La direction générale RGI a profité du rassemblement pour présenter un exposé au sujet du projet de loi sur la gouvernance des Premières nations.



Le ministre Andy Mitchell prend la parole à l'Université de l'Alberta

Les ateliers

La direction générale RGI a contribué à la mise sur pied de l'Atelier national sur les fonds des Indiens, à propos duquel de plus amples détails paraissent dans les faits saillants entourant les Premières nations signataires du traité n° 7. La direction générale RGI a octroyé des fonds au Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) pour lui permettre d'accueillir des ateliers sur l'intervention et les évaluations environnementales hors des réserves.

Les forums

Le Forum Alberta-Canada sur le partenariat est une autre initiative d'envergure visant la direction générale RGI. Ce forum a été créé afin de faciliter les partenariats efficaces entre les entreprises et collectivités autochtones, le secteur privé et les ministères fédéral et provincial compétents. Ce forum a pour but de perfectionner les compétences des Autochtones afin d'assurer leur participation à l'activité économique dominante. Ce forum est un modèle de relations fédérales-provinciales efficaces.

La direction générale RGI est également l'organe de coordination du Forum des directeurs délégués, au cours duquel des représentants du MAINC

s'adressent directement aux directeurs délégués des trois régions visées par un traité. Processus particulier à la région de l'Alberta, ce forum facilite le dialogue continu entre les représentants du MAINC et les représentants des trois régions visées par un traité.

La gouvernance des Premières nations

Au cours de l'exercice, la direction générale a continué de jouer un rôle prépondérant à l'égard du projet de loi sur la gouvernance des Premières nations. En fait, elle a offert son appui aux mesures de surveillance prises par les trois régions visées par un traité à l'égard de 14 projets pilotes. Environ 70 séances d'information ayant pour thème la gouvernance se sont tenues dans des collectivités réparties un peu partout en Alberta. Bien que le ministre Andy Mitchell ait annoncé à Edmonton en janvier 2004 que le projet de loi en question ne serait pas déposé de nouveau, des discussions sur les principes de bon gouvernement se sont poursuivies.

Les lacunes réglementaires

La direction générale RGI a continué de travailler de concert avec la tribu des Blood, la nation Tsu T'ina et la Première nation de Fort McKay à la mise au point de régimes de réglementation et d'instruments relatifs aux droits d'occupation pour les projets industriels de grande envergure qui progressent dans les réserves. De plus, la direction générale RGI a contribué grandement – à l'échelle nationale – à favoriser l'élaboration d'une politique et de lois possibles qui permettraient de s'attaquer aux problèmes de lacune réglementaire dus aux grands projets commerciaux et industriels entrepris à l'intérieur des réserves d'un bout à l'autre du Canada.

Autres programmes et politiques

En juin 2003, une nouvelle politique nationale sur la commémoration des traités est entrée en vigueur. Dirigée par le MAINC - Alberta, la politique énonce des lignes directrices sur la façon d'aborder et d'organiser une journée commémorative d'un traité en partenariat avec les Premières nations, d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et municipaux.

En novembre 2003, la *Loi sur le règlement des revendications particulières* a reçu la sanction royale. Lors de sa visite d'Edmonton en janvier 2004, le

ministre Andy Mitchell a annoncé que le gouvernement du Canada procédera à la mise en application de la loi en plus de répondre à certaines des préoccupations que soulèveront l'Assemblée des Premières nations et ses membres au stade de mise en application.

Finalement, la direction RGI s'est dite heureuse d'avoir travaillé de concert avec les régions visées par un traité à l'établissement de mesures internes d'évaluation environnementale qui sont traitées face aux droits d'occupation.



Scrutin référendaire sur l'entente d'échange de terres de la Première nation des Chipewyans d'Athabasca.

La Section des politiques et des programmes opérationnels

L'éducation

Sous les auspices du Forum Alberta-Canada sur le partenariat, on a mis sur pied un sous-comité de l'éducation composé de représentants du MAINC, de l'organisme Alberta Learning, de Premières nations et du milieu métis. Les membres du sous-comité se sont réunis à plusieurs reprises en 2003-2004 pour discuter du programme SuperNet et d'ententes sur les frais de scolarité, parmi d'autres dossiers pouvant se prêter à la collaboration.

Au cours de l'exercice, on a organisé des ateliers à l'intention d'organismes provinciaux et territoriaux pour faire le point sur les nouvelles lignes directrices nationales, ainsi que sur les changements de politique en ce qui a trait à l'ensemble des programmes d'enseignement. La mise en oeuvre du nouveau programme d'enseignement spécial s'est poursuivie, ce qui a entraîné, entre autres, la mise au point d'organismes de gestion et de programmes scolaires sur la scène régionale.



Réceptaire du Prix de distinction AINC/PAMT pour les pratiques exemplaires : TRAVERS Food Service Ltd., en présence de Michael Horgan, sous-ministre du MAINC.

La soumission de rapports de la part des Premières nations de chaque région visée par un traité a marqué l'achèvement de l'examen du dossier de l'éducation. Les travaux entrepris dans le cadre de l'examen du dossier de l'éducation ont fait ressortir les progrès réalisés par les intervenants régionaux et nationaux au chapitre de l'examen de la formule de financement sous la direction de la bande qui a été effectué conjointement par l'Assemblée des Premières nations et le MAINC.

Le développement économique

Au cours de l'exercice 2003-2004, le MAINC a affecté plus de 7,5 millions de dollars au

développement économique. Cette mise de fonds s'est traduite par une injection de capital de 23 millions de dollars dans l'économie de l'Alberta, portant ainsi à 30,5 millions de dollars l'investissement total. Il en a résulté le maintien de 122 emplois à temps plein et à temps partiel, de même que la création de 3 349 emplois directs et indirects.

En janvier 2004, un guide de planification d'entreprise destiné aux femmes autochtones intitulé *La voie du succès* a été rendu public lors de la conférence « *Business and Political Leaders for Women* » à Calgary. Ce guide témoigne de la contribution des femmes autochtones d'un bout à l'autre du pays, de différentes femmes entrepreneures et de représentantes des organismes de femmes autochtones concernés.

Pour la quatrième année consécutive, le MAINC - région de l'Alberta est un fier parrain de deux prix des entreprises distinguées décernés par la Chambre de commerce de l'Alberta.

Le Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather a été remis à Fort McKay Group of Companies, conglomérat de 10 entreprises qui offrent des services d'entretien des sables pétrolières situés dans le nord-est de l'Alberta.



Réceptaire du Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather : Fort McKay Group of Companies, en présence de Michael Horgan, sous-ministre du MAINC.

Le Prix de distinction AINC/PAMT pour les pratiques exemplaires - relations avec les Autochtones, a été remis à TRAVERS Food Service Ltd., fournisseur professionnel de services d'entretien de campements et d'alimentation auprès de l'industrie pétrolière et gazière, et des industries forestière, ferroviaire et de la construction, parmi d'autres industries connexes. Les prix ont été décernés lors d'une soirée de gala organisée par la Chambre de

commerce de l'Alberta en février 2004 à Calgary.

En mars 2004, le MAINC et la province de l'Alberta ont conclu une entente qui favorise l'établissement de partenariats avec les entreprises afin d'accroître la participation des Autochtones au marché du travail en Alberta. Les signataires de l'entente sont Pearl Calahasen, ministre des Affaires autochtones et du Nord de l'Alberta, et Larry Bagnell, secrétaire parlementaire du ministre Andy Mitchell.



Cérémonie de signature de l'entente de partenariat entre le MAINC et la province de l'Alberta

Le développement social

Un comité conjoint a examiné et proposé des projets visés par l'infrastructure de gestion liée au programme de développement social. On a approuvé le financement de trois projets que dirigera le MAINC - région de l'Alberta au cours de l'année prochaine.

Un groupe de travail a été créé pour examiner les modifications proposées à la nouvelle loi *Alberta Child, Youth and Family Enhancement Act (Loi sur l'amélioration de l'enfance, de la jeunesse et de la famille de l'Alberta)*. Le groupe de travail se compose de représentants de Services à l'enfance de l'Alberta et du MAINC - région de l'Alberta, ainsi que de directeurs de Services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Le groupe fait le bilan des incidences de la nouvelle loi sur les réserves. On fera connaître les résultats du bilan à l'Équipe nationale du remaniement de la formule de financement des directeurs de Services à l'enfance et à la famille MAINC/APN/Premières nations. La province de l'Alberta offre de la formation aux directeurs de Services à l'enfance et à la famille des Premières nations et à leur personnel sur les nouveaux règlements et politiques.

Le MAINC a obtenu l'autorisation de recourir à un mode de financement souple pour assurer l'entretien des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Ce mode de financement a pour objectif de permettre aux agences de bénéficier d'une souplesse accrue afin de reporter les fonds affectés à l'entretien, ce qui mobilisera davantage de ressources destinées à la prévention.

En décembre 2003, le ministre Robert Nault, Jane Stewart, ministre de Développement des ressources humaines, et Anne McLellan, ministre de la Santé, ont rendu publics deux rapports qui font ressortir les progrès réalisés par le gouvernement du Canada face à son engagement à aider les jeunes enfants canadiens à connaître un bon départ dans la vie. Par ailleurs, le programme pour enfants de la région visée par le traité n° 8 a été sélectionné parmi deux autres projets interministériels de développement de la première enfance à l'échelle nationale.

Une nouvelle loi provinciale régissant l'aide sociale a été adoptée pendant l'automne de 2003. Appelée *Income and Employment Supports Act (Loi sur le soutien du revenu et de l'emploi)*, cette loi a été proclamée en janvier 2004 et mise en application en mai 2004. Un groupe de travail, composé de représentants du MAINC - région de l'Alberta et de Ressources humaines et perfectionnement des compétences Canada, ainsi que de membres du personnel d'organismes de développement social des Premières nations, a été mis sur pied, d'une part, pour examiner les modifications apportées à la loi et, d'autre part, pour élaborer une nouvelle politique régissant le soutien du revenu sous la direction du MAINC - région de l'Alberta.

Le programme d'immobilisations

En 2003-2004, la somme de 34,2 millions de dollars a été imputée au programme d'immobilisations pour le financement de projets d'infrastructure dans les réserves. Au nombre des projets concernés, soulignons ceux qui visent des installations d'aqueduc et d'égout, des lotissements, des camions à incendie et des casernes de pompiers, des édifices communautaires et des établissements scolaires.

La région a aussi bénéficié d'autres sources de financement : le plan d'action *Rassembler nos forces* - 5 millions de dollars; le programme de remplacement d'équipement - 2,6 millions de dollars; la Stratégie de gestion de l'eau - 3,8 millions de dollars; le programme Infrastructures Canada - 700 000 \$. Grâce aux subventions en question, on a pu financer de nombreuses usines de traitement

d'eau et d'amorcer une initiative de réfection de routes dans la région. En vertu du programme de logement, on a octroyé la somme de 16,6 millions de dollars destinée notamment à l'hébergement d'urgence et à l'aide aux sinistrés.

Le MAINC - région de l'Alberta a accordé la somme de 31,5 millions de dollars au Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) pour lui permettre d'assurer l'exploitation et l'entretien des installations existantes.



Des exploitants agréés autochtones sont à l'honneur lors de la conférence du Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta)

Un poste budgétaire digne de mention est la somme de 4,5 millions de dollars allouée dans le cadre de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, ce qui a permis au bureau régional de poursuivre son appui au programme de formation itinérant, d'accroître le niveau de financement pour les réseaux d'aqueduc et d'égout et de mieux intervenir en cas d'urgence liée aux opérations en usine. Vers la fin de l'exercice, on s'est mis à offrir de la formation en petits réseaux d'aqueduc et en réseaux d'égout. Tous les exploitants agréés qui sont présentement des employés d'une Première nation ont été remerciés et récompensés lors de la conférence annuelle du Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) à l'automne de 2003.

Le programme d'immobilisations a fait l'objet d'un examen d'envergure à la suite de l'adoption du Plan quinquennal d'immobilisations à long terme, approuvé par le Conseil du Trésor. Le système de priorité régional pour l'évaluation des projets a été refondu de manière à tenir compte des priorités nationales. On a discuté et examiné ce système de priorité avec toutes les Premières nations.

Le Service de gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, connu anciennement sous le nom de Services d'aide aux sinistrés de l'Alberta, a continué d'honorer son contrat conclu pour assurer la prestation de services de formation et de secours aux sinistrés parmi les Premières nations de l'Alberta au cours de l'exercice. Tandis qu'il y a eu une baisse du nombre de situations d'urgences, des coordonnateurs du Service de gestion des mesures d'urgence de l'Alberta ont participé à deux évacuations en cas d'incendie dans le nord de l'Alberta.

La Direction générale des communications et des services à la haute direction

La Direction générale des communications et des services à la haute direction s'est fixé comme objectif de commercialisation premier, durant l'exercice, de mettre en valeur les nombreuses histoires de réussite en matière de développement économique chez les Premières nations de l'Alberta.

On a publié un numéro spécial de *Gens d'ici – Entreprises autochtones en Alberta*, bulletin qui fait ressortir la participation des Premières nations au secteur de l'exploitation des ressources de l'Alberta. De plus, on a inséré dans les journaux *Calgary Herald*, *Edmonton Journal* et *Le Franco* un encart de deux pages traçant le portrait des six finalistes pour deux prix parrainés par le MAINC - région de l'Alberta et remis lors du Gala annuel des prix des entreprises albertaines distinguées. La direction générale a aussi offert son appui à un déjeuner organisé à Calgary en l'honneur des six finalistes.

L'entretien d'un site Intranet régional a été à l'avant-plan de bien des activités de la direction générale au cours de l'exercice. Le site est mis régulièrement à jour au moyen de coupures de journaux, de photos, de procès-verbaux et de toutes sortes de renseignements utiles aux employés du MAINC - région de l'Alberta.

Dans le domaine de la sensibilisation du public, une agente des communications et d'autres membres du personnel de la direction générale ont consacré la plupart de leur temps au financement, à l'organisation et à la promotion des célébrations de la Journée nationale des Autochtones, qui se sont déroulées à la Place du Canada, à Edmonton, et à l'édifice Harry Hays, à Calgary.



Des danseurs métis lors des festivités de la Journée nationale des Autochtones à Edmonton

De plus, la direction générale a organisé de nombreuses séances de sensibilisation aux Autochtones, parmi d'autres événements publics, au Centre d'apprentissage des cultures autochtones situé à la Place du Canada.

La direction générale a également coordonné

l'aménagement de kiosques publics à différentes conférences et expositions de grande importance.

Dans le cadre de son portefeuille de gestion continue des grands dossiers, la direction générale a donné suite à plus de 100 demandes de renseignements de la part des médias régionaux et nationaux. En outre, la section a préparé plus de 20 fiches d'information pour la période des questions et exposés de question, élaboré des stratégies de communication pour des litiges, des revendications et des dossiers liés aux régions visées par un traité en plus d'obtenir du financement global de la part de la direction générale des communications du MAINC, administration centrale, pour appuyer ses activités.



Page d'accueil du site Intranet du bureau régional de l'Alberta

Du côté des services à la haute direction, le gestionnaire et deux agents de liaison ont rédigé, révisé, pisté et classé plus de 1 000 écrits administratifs signés par le ministre du MAINC, des sous-ministres, le directeur général régional (DGR), ainsi que par le directeur général régional associé (DGRA). La section a également veillé, de concert avec le bureau de la haute direction, à la rédaction de notes d'information en plus de coordonner tous les préparatifs logistiques des visites de la région par le ministre.

En décembre 2003, la Section des services à la haute direction s'est jointe à la nouvelle Direction générale de la planification et de la coordination stratégiques.

Fidèle à sa tradition d'excellence lors de la Foire annuelle sur le leadership et l'apprentissage mise sur pied par le MAINC - région de l'Alberta, la Direction générale des communications et des services à la haute direction a, une fois de plus, remporté - avec la Direction générale des Premières nations signataires du traité n° 7 - le *Prix Présentation* pour son interprétation bien intentionnée pourtant légèrement fautive de la chanson célèbre « *Hoochie Coochie Man* » de Muddy Waters. Il s'agissait d'une tentative très courageuse !

Le personnel de la Section du service des documents s'est appliqué à améliorer la prestation du service de distribution du courrier d'arrivée au personnel du bureau régional au moyen du système appelé Gestion intégrée globale des documents (GIGD). De plus, un nouveau poste de soutien commun a été créé pour offrir de la formation spécialisée et des cours de rattrapage en GIGD.

Grâce à l'excédent du ministère, le personnel des services internes a pu aider six Premières nations et organismes autochtones à répondre à leurs besoins en meubles et matériel de bureau. Par ailleurs, le personnel des services internes a eu recours au programme *Ordinateurs dans les écoles*, géré par Industrie Canada, pour permettre à deux organismes autochtones et à une école d'une Première nation de combler leurs besoins en informatique.

Le personnel chargé des affectations financières et des paiements de transfert a traité 78 ententes de financement, dont 632 modifications, 815 flux de trésorerie et 335 avis de redressement du budget. Pour améliorer la prestation des services à la clientèle, la section a coordonné la délégation du pouvoir de signature auprès de trois Premières nations et d'un conseil tribal. Ainsi, cela autorisera une seule personne à signer tout document relatif à la modification d'une entente de financement au nom des parties précitées, ce qui aura pour effet de raccourcir considérablement le temps de traitement des documents financiers. GIGD a apporté des améliorations à la diffusion interne de renseignements pour les réunions mensuelles du comité de gestion financière régionale.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la section a affirmé son appui à la création d'emplois pour les Autochtones et les étudiants en embauchant deux membres d'une Première nation. Les nouveaux venus ont acquis de l'expérience dans les domaines de l'établissement de budgets, de l'analyse et du traitement des finances et de l'élaboration de politiques. La section se propose de continuer de favoriser la création d'emplois et des possibilités d'acquisition d'expérience au moyen du Programme fédéral d'initiation des étudiants à la vie professionnelle.

Au cours des dernières années, on a fait des pas de géant pour accroître le niveau de connectivité dans les collectivités éloignées. Dans le cadre du projet SuperNet de l'Alberta lancé au coût de 295 millions de dollars, Brent Thomas, responsable des processus et des méthodes, a collaboré avec le gouvernement de l'Alberta, la société Bell West, ainsi qu'avec des Premières nations pour élargir la portée

de la connectivité à très large bande pour desservir des collectivités des Premières nations. On a déployé de grands efforts pour assurer l'achèvement des processus obligatoires régissant les Résolutions du conseil de bande, les examens environnementaux préalables et les permis d'occupation de terres.

Cela permet la mise en place de SuperNet dans 40 collectivités des Premières nations où il existe déjà une installation à relier au réseau SuperNet. Une connexion à 106 installations sera établie dans des collectivités des Premières nations. De plus, le bureau régional a pris les dispositions nécessaires pour assumer les frais mensuels de connexion à Internet et au réseau à très large bande engagés par



Chris Evans, employé de la Section des services ministériels, travaille sur le réseau informatique du MAINC - région de l'Alberta.

les établissements scolaires autochtones desservis.

En mars 2004, des membres du personnel du bureau régional ont pris part à un forum sur la technologie de l'information et des communications à l'intention des Premières nations. Ce forum a fait ressortir l'importance de franchir la « ligne de partage numérique » au sein des collectivités des Premières nations. Il s'agissait du deuxième forum à être animé et financé en Alberta par l'intermédiaire d'un partenariat entre le MAINC et la province de l'Alberta. Les forums ont été organisés et accueillis par le Lesser Slave Lake Indian Regional Council et le conseil tribal des Premières nations signataires du traité n° 7, avec l'aide du MAINC - région de l'Alberta et de représentants du gouvernement de l'Alberta.

Les ressources humaines

La Direction générale des ressources humaines assure la prestation d'une gamme complète de services de ressources humaines aux membres de la direction et aux employés en plus de fournir des services de rémunération à Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC).

La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* a été adoptée en 2003, et on a déjà entamé le processus de mise en application intégrale de la loi. Conformément à l'esprit de la loi, des membres de la direction régionale et des représentants syndicaux locaux ont participé à une séance fort pratique, parrainée par le programme conjoint du travail. Étaient inscrites à l'ordre du jour des questions liées aux différents rôles, responsabilités et communications, et à la consultation.

On a également assisté en 2003 à l'adoption du code de principes et de déontologie destiné à la fonction publique. Ce code traite, entre autres, de principes démocratiques, professionnels, déontologiques et personnels de même que de mesures de prévention des conflits d'intérêt. Cela a servi de thème idéal à la Foire annuelle sur le leadership et l'apprentissage, organisée par l'Équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage, où l'on a observé une forte représentation du personnel.



Équipe du Sommet du G-8

De plus, la Direction générale des ressources humaines profite du déjeûner de remerciement qu'elle organise chaque année afin de décerner différents prix régionaux et nationaux à des employés, ainsi qu'à des partenaires de l'extérieur. George Arcand fils, directeur général régional associé, a servi de maître des cérémonies du déjeûner de novembre 2003.

Les premiers prix présentés : les prix de fierté et de mérite du sous-ministre. Ces prix reconnaissent et récompensent le rendement exceptionnel de

personnes et d'équipes d'employés qui ont fait preuve de normes rigoureuses en matière d'excellence, de professionnalisme et de dévouement en vue d'atteindre des objectifs ministériels. Les membres du personnel du bureau régional et les partenaires suivants sont les fiers récipiendaires des prix susmentionnés :

Équipe du Sommet du G-8

- Chef Aaron Alvin Young, Chiniki (tribu de Stoney)
- Chef Darcy Dixon, Bearspaw (tribu de Stoney)
- Chef Earnest Wesely, Wesley (tribu de Stoney)
- Heather Carnahan, directrice générale et négociatrice en chef pour la tribu de Stoney
- Paul O'Neil, coordonnateur des services d'urgence médicale, tribu de Stoney
- Sgt. Stan Grier, détachement de la GRC d'Enoch
- Cpl. Cam Alexis, Division K de la GRC
- Chris Piper, agent principal des services extérieurs, région visée par le traité n° 7, MAINC - région de l'Alberta
- Sandi Williams, directrice, région visée par le traité n° 7, MAINC - région de l'Alberta
- Georges Arcand fils, directeur général régional associé, MAINC - région de l'Alberta
- Chef Peter Strikes with a Gun, nation Piikani

Équipe de négociation de l'entente de règlement de la nation Piikani

- Brian Jackson, conseiller, nation Piikani
- Edwin Small Legs, conseiller, nation Piikani
- Michelle Provost, agente de liaison, nation Piikani
- Allan Pard, coordonnateur exécutif, nation Piikani
- William Big Bull, administration de la nation Piikani
- Jerom Slavik, conseiller juridique de la nation Piikani
- Tamara Kane, agente de ratification et analyste principale des revendications, MAINC - région de l'Alberta
- Tim Christian, négociateur en chef du gouvernement fédéral
- Norm Brennand, chef des services extérieurs, région visée par le traité n° 7, MAINC - région de l'Alberta



Équipe de négociation de l'entente de règlement de la nation Piikani

- John McCarthy, négociateur en chef, province de l'Alberta
- Dave Johnston, négociateur adjoint, province de l'Alberta
- Doug Clark, directeur, projets de gestion de l'eau, ministère des Transports, province de l'Alberta
- Donna Grainger, conseillère juridique, province de l'Alberta

Équipe de formation en annuité et paiement prévus dans les traités

- Don Krumpf, directeur, Direction générale des revendications et des gouvernements indiens
- Barry Laprise, Direction générale des revendications et des gouvernements indiens

La série de prix présentés par la suite s'adresse au personnel du bureau régional seulement. On a remis le Prix commémoratif Forbes/Warkentin à Tracey Travis, analyste subalterne du développement économique, Section des politiques et des



Équipe de formation en annuité et paiement prévus dans les traités

programmes opérationnels (OP2), pour souligner ses contributions à la grande qualité de service aux clients ainsi que son dévouement au travail. Le prix reconnaît l'excellence de la part du personnel administratif et de soutien, de même que des employés chargés de la prestation de programmes.

Trois prix d'excellence ont été décernés. Le premier a été remis à Rachelle Bouchard, agente régionale de planification et d'analyse, Services ministériels, pour le dévouement et l'engagement dont elle a fait preuve face à un milieu de travail multitâche alourdi par des priorités concurrentes. Le deuxième prix a été accordé au comité exécutif chargé du projet *Comblent l'écart* pour l'exercice 2002-2003, qui regroupe la présidente du comité, Tessie Bernardo (Services ministériels) et les membres du comité suivants : Barry Laprise (Direction générale des revendications et des gouvernements indiens), Dana Gionet (Services ministériels), Dorothy Favel (Services ministériels) et Lucille Zapisocki (région visée par le traité n° 8). Le comité a favorisé et

encouragé la participation aux activités liées au projet *Comblent l'écart* en plus de mettre le bureau régional en vedette sur la scène nationale. Le troisième prix a été décerné à l'équipe de développement économique (Alberta) composée des employés d'OP2 suivants : Gord Sawatzky, Hank Shade, Ashton Gibson, Tracey Travis et Janene Blenkhorn. Au cours de l'exercice, que l'on peut qualifier de fructueux pour l'équipe, celle-ci s'est affairée à apporter des améliorations aux programmes et aux services tant internes qu'extérieurs.

Pour clôturer la journée, on a décerné de nombreux prix pour service exemplaire.



Comité exécutif chargé du projet Comblent l'écart pour l'exercice 2002-2003



Équipe de développement économique (Alberta)



Rachelle Bouchard en présence de Barrie Robb, DGR

Les comités régionaux

À l'occasion, on tient pour acquis le temps et l'énergie que consacre le personnel du bureau régional à différents comités et groupes. Soucieux de l'importance de ne pas oublier les réussites qui découlent des comités concernés, nous avons décidé d'en faire mention – pour la première fois – dans notre rapport annuel. Nous tenons donc à remercier tous les membres du personnel qui se sont offerts pour concrétiser ces réussites.

Le Réseau des employés autochtones

Le Réseau des employés autochtones donne aux employés autochtones du gouvernement fédéral l'occasion de se réunir unanimement pour favoriser le mieux-être des leurs au moyen de la promotion sociale, culturelle et professionnelle. Carol Jeffrey (Services ministériels) est un membre exécutif du Comité de l'avancement des employés autochtones qui a pris en charge le dossier du Réseau des employés autochtones; Victor Houle (directeur, région visée par le traité n° 6) est le champion de la cause du groupe au nom du gouvernement fédéral. Il y a aussi d'autres membres du personnel du MAINC - région de l'Alberta qui participent activement au réseau.

Le Réseau des employés autochtones a organisé sa séance d'apprentissage inaugurale en mars 2004 à Edmonton, tandis qu'un événement semblable s'est tenu à Calgary. En tout, 53 personnes ont assisté à la séance d'un jour à Edmonton, qui avait comme thème la culture et le perfectionnement professionnel. Le Réseau des employés autochtones procède déjà à la planification d'une séance de formation, prévue pour l'automne de 2004.

Comblent l'écart

L'énoncé de mission du comité chargé du projet *Comblent l'écart* saisit parfaitement l'essence du groupe. Il s'agit d'une équipe de professionnels administratifs responsables du maintien de l'appui qu'ils accordent à l'épanouissement professionnel et personnel du milieu administratif dans le cadre des plans et des priorités du MAINC. Par la même occasion, cette équipe s'applique à édifier des partenariats stratégiques avec d'autres milieux professionnels en assurant l'élaboration, la mise en oeuvre et le partage de ressources éducatives.

Tandis que le comité chargé du projet *Comblent l'écart*, présidé par Tessie Bernardo (Services ministériels), a vibré d'activités au cours de l'exercice, le comité s'est surtout distingué par sa

solide alliance forgée avec Santé Canada pour organiser un atelier annuel intitulé « Vers la santé et le mieux-être ».

L'an prochain, le comité chargé du projet *Comblent l'écart* travaillera encore une fois de concert avec Santé Canada à la mise sur pied d'un club de marche à l'intention des employés de la Place du Canada. Un autre fait saillant digne de mention est le parrainage par le comité d'un déjeuner en juin 2003 au Cercle des professeurs de l'Université de l'Alberta en l'honneur de 10 étudiants autochtones sélectionnés en reconnaissance de leur performance scolaire exceptionnelle et de leur fréquentation scolaire impeccable. En octobre 2003, le bureau régional a célébré le multiculturalisme sous forme de déjeuner-partage ethnique organisé à l'occasion de l'Action de grâce. De plus, grâce aux efforts déployés par le comité, le bureau régional a pu faire un don de 150 \$ à même sa collecte de fonds en recyclage (bouteilles) au profit des écoles des quartiers centraux de ville et de la halte-accueil pour personnes âgées habitant les quartiers centraux de ville (soupe populaire) dans le cadre de leurs programmes de repas.

Le Comité de l'avancement des employés autochtones

Le Comité de l'avancement des employés autochtones est une association officielle d'employés autochtones qui se penche sur des questions relatives à l'emploi des Autochtones au sein du MAINC et de la fonction publique fédérale. Sur le plan national, ce comité a pour mandat d'envisager, d'étudier et de proposer des façons d'accroître les effectifs autochtones employés par le MAINC à tous les niveaux du ministère. À cette fin, le Comité de l'avancement des employés autochtones déploie des efforts concertés dans les domaines du recrutement, de la formation, du maintien de l'effectif et de l'avancement, quatre éléments qui constituent la pierre angulaire de l'emploi. Au niveau régional, ce comité a pour mandat d'habiliter nos employés autochtones régionaux. Le groupe est dirigé par six membres exécutifs qui se chargent chacun d'un dossier distinct :

- Carol Jeffrey, Réseau des employés autochtones
- Dana Gionet, Centre culturel autochtone
- Barry Laprise, Ressources humaines
- Heather Poitras, Journée nationale des Autochtones / Centre culturel autochtone
- Dorothy Favel, Relations avec le personnel / Affaires sociales
- Chris Piper, Comité patronal-syndical et personne-ressource nationale

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de l'avancement des employés autochtones a organisé des événements mensuels, en commençant par une cérémonie du calumet qui a eu lieu en septembre pour étudier des enseignements culturels et pour sensibiliser les gens à la culture et aux protocoles connexes. La plupart des événements se sont tenus à Four Places Where People Sit United - le Centre d'apprentissage des cultures autochtones, situé au rez-de-chaussée de la Place du Canada. Ce comité a animé un atelier d'un jour en septembre 2003 dans la nation crie d'Enoch. À en juger par les commentaires du groupe, il va poursuivre l'objectif d'accueillir des événements d'apprentissage culturel à l'avenir. De plus, c'est un grand honneur pour le comité d'apprendre que le MAINC - région de l'Alberta a été choisi la région hôte du prochain atelier national du Comité de l'avancement des employés autochtones.

Le Comité conjoint de la sécurité et de la santé au travail

Le Comité régional conjoint de la sécurité et de la santé au travail se réunit régulièrement, conformément aux exigences du Code canadien du travail, Partie II. Sous la direction de Ressources humaines, ce comité regroupe un nombre égal de représentants syndicaux et de membres de la direction.

Parmi les activités exercées par ce comité au cours de l'exercice, mentionnons l'organisation de séances d'information sur l'ergonomie destinées au personnel, la distribution d'une liste de contrôle au personnel pour faciliter la modification et l'adaptation d'un poste de travail, une recommandation d'offrir un cours de conduite en hiver, ainsi qu'une recommandation d'afficher dans les aires d'accueil publiques un avis préconisant l'adoption d'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'abus. Ce comité a aussi proposé que les salles de bain soient munies d'affiches insistant sur l'importance de se laver les mains afin de rompre la transmission de maladies.

L'Équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage

L'une des principales responsabilités de l'Équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage, sous la direction de Ross Gillespie, directeur régional, consiste à organiser des activités qui favorisent les compétences en leadership et les principes et la déontologie applicables à la fonction publique, ainsi

que la mise sur pied d'un organisme axé sur l'éducation permanente.

En mai 2003 et en janvier et février 2004, on a organisé des modules de formation sur les logiciels Corel WordPerfect, Quattro Pro, Presentations et GroupWise 6. Pour les deux séances, un employé de l'administration centrale du MAINC a donné l'instruction requise au personnel régional. Le grand événement de l'année a été la Foire sur le leadership et l'apprentissage en novembre 2003. Événement annuel depuis 2002, la foire avait comme thème en 2003 le nouveau code de principes et de déontologie applicables à la fonction publique. On a attribué à chaque équipe, composée de deux directions générales, un principe (démocratique, professionnel, déontologique ou personnel) en fonction duquel elle devait réaliser un présentoir et un exposé. Cet exercice a été un succès, comme en témoigne le taux de participation du personnel régional (70 p. cent).



Déjeuner-partage du Comité chargé du projet Comblent l'écart

Le Club Toastmasters Silver Tongues

Le Club Toastmasters Silver Tongues est un groupe amusant dont les membres se réunissent chaque semaine pour perfectionner leur aptitude à communiquer et leurs compétences en leadership. Le club a vu le jour en février 2001 grâce au solide appui du MAINC - région de l'Alberta, lequel se poursuit aujourd'hui. Le club regroupe 25 membres, dont la plupart sont des employés du MAINC et, chaque année, un conseil exécutif de sept membres sont élus pour veiller au bon fonctionnement du club. Silver Tongues fait partie d'un vaste organisme appelé Toastmasters International, qui compte 9 300 clubs répartis dans 80 pays.

En 2003-2004, Silver Tongues s'est vu conféré le statut de club distingué pour avoir atteint 5 des 10 objectifs fixés par Toastmasters International. Dwayne Lemiski (région visée par le traité n° 6) et Lilia Witzke (Agence canadienne des douanes et du revenu) sont les récipiendaires du prix « *Competent Toastmaster* » (CTM) pour avoir prononcé les 10 discours obligatoires. Ross Gillespie (Ressources humaines), lui, est le récipiendaire du prix « *Competent Leader* » pour compléter ainsi son prix CTM qu'il a mérité l'année précédente. Par ailleurs, Perry Bennett et Barb Williams (région visée par le traité n° 8), et Elaine Saxer-Gilles (Groupe Henry Singer) ont consacré leur temps dans d'autres secteurs de la ville à titre de « *Area Governor* », poste qui symbolise une grande responsabilité au sein de l'organisme. Pour la première fois, deux prix ont été remis à des membres qui ont fait preuve d'enthousiasme, de dévouement et de participation assidue à diverses activités aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du club. Il s'agit de Kelly Payn (Communications), qui a remporté le prix « *Toastmaster of the Year* » (membre Toastmaster par excellence de l'année), et de Lilia Witzke (Agence canadienne des douanes et du revenu), qui a mérité le prix « *Rookie of the Year* » (recrue de l'année).

Appuyer les intervenants de première ligne

Appuyer les intervenants de première ligne est une initiative nationale lancée pour permettre aux intervenants de première ligne d'acquérir les outils dont ils ont besoin pour assurer la prestation efficace de services aux Premières nations.

Le comité régional, co-présidé par Shawn Melnychuk (Services ministériels) et Michael Schwanke (région visée par le traité n° 8), a entrepris de nombreuses activités durant l'exercice. En novembre 2003, on a tenu une séance de planification pour discuter du plan de travail de 2004-2005. Le comité a relevé 10 projets et, depuis ce temps-là, a retravaillé le plan pour qu'il se concentre sur les trois ou quatre initiatives prioritaires, qui seront mises en oeuvre au cours de l'exercice prochain. De plus, le comité continue de forger de solides alliances avec son homologue national, ainsi qu'avec d'autres comités régionaux. Par ailleurs, le comité a collaboré avec le comité national aux préparatifs nécessaires pour accueillir un atelier national en mai 2004.



Réunion du Club Toastmasters Silver Tongues



Rassemblement du Comité de l'avancement des employés autochtones à Four Places Where People Sit United - le Centre d'apprentissage des cultures autochtones

Le message du porte-parole de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6

C'est avec beaucoup d'honneur et de respect que je présente, à titre de porte-parole de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6, une déclaration à insérer dans le document Rétrospective de l'exercice 2003-2004 – Bureau régional de l'Alberta.

Au cours de l'année, nous avons observé des progrès favorables continus au chapitre de la relation de travail qu'entretient le personnel de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6 avec le personnel du ministère, notamment avec celui de la Direction générale des Relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 6. Au nom des chefs, je tiens à féliciter le personnel des deux organismes pour leurs efforts et leur engagement à améliorer les voies de communication entre le ministère fédéral et notre organisme de défense d'intérêts politiques.

Nos Premières nations ne cessent d'être confrontées à de nombreux défis dans notre patrie. Nous, en tant que chefs, nous efforçons d'améliorer la qualité de vie de nos membres, et nous reconnaissons la nécessité de travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour réaliser nos objectifs. Les difficultés qu'éprouve notre peuple nous préoccupent et nous tiennent à cœur. Nous faisons appel au ministre du MAINC et au personnel du bureau régional de l'Alberta pour qu'ils poursuivent leur collaboration avec nous afin de répondre aux besoins des membres de nos Premières nations.

Les communications sont un élément essentiel à l'existence de notre relation. C'est pourquoi nous comptons sur le MAINC - région de l'Alberta pour continuer de garder les voies de communication ouvertes au profit des Premières nations signataires du traité n° 6. Nous tenons aussi à féliciter ceux et celles qui ont contribué aux réalisations qui se sont produites dans notre territoire cette année. Nous reconnaissons également les succès que connaissent les Premières nations. Nos efforts se poursuivent au profit des futures générations de citoyens des Premières nations.

Le tout respectueusement soumis,
Chef George L. Minde

La Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 6

Le développement économique

En mai 2003, le ministre Robert Nault a annoncé l'octroi d'une subvention fédérale de 787 500 \$ à la Première nation de Saddle Lake, établie dans le centre-est de l'Alberta. Grâce à cette subvention, la Première nation a franchi une étape déterminante dans son histoire, puisqu'elle a pu acheter 50 p. cent des intérêts dans un appareil de forage pétrolier et gazier, ce qui lui a ainsi permis de faire son entrée sur le marché de l'exploitation pétrolière et gazière.

La Première nation de Saddle Lake, la société Encana et la Western Lakota Energy Services Inc. ont lancé cette co-entreprise historique, évaluée à 6,4 millions de dollars, qui entraînera d'importantes retombées pour la Première nation sous forme d'emplois, d'activités de formation et de connaissances dans le domaine des affaires. La réalisation de ce projet s'est traduite par la création de 10 emplois en plus de 77 emplois indirects dans le secteur pétrolier et gazier.



Wingate Inn, Edmonton

Toujours en mai 2003, le ministre Nault était présent pour l'ouverture de l'auberge Wingate Inn, située dans le secteur ouest d'Edmonton. L'auberge, qui appartient à l'Alberta Indian Investment Corporation, a bénéficié d'une subvention de 1,6 million de dollars de la part du MAINC. Réalisé au coût de 10,4 millions de dollars, le projet compte 38 employés, dont environ 26 sont des Autochtones.

En juin 2003, le ministre Nault a annoncé que le gouvernement fédéral octroyait une subvention de 350 000 \$ à sept Premières nations du centre-est de l'Alberta afin de leur permettre de diversifier leurs services d'entretien de puits destinés aux champs pétrolières de l'Alberta.

La société Seven Lakes Oilfield Services Limited Partnership (SLOSLP) est une co-entreprise composée de la société d'entretien de puits Pimee Well Services Ltd, qui appartient aux Premières nations de Beaver Lake, Frog Lake, Heart Lake, Kehewin, Saddle Lake et

Whitefish (Goodfish) Lake, et de la société Primco Dene Catering Ltd., dont les Premières nations de Cold Lake sont propriétaires. On a créé la SLOSLP afin d'élargir la gamme de services d'entretien de puits déjà offerts ainsi que les activités indirectes connexes, tels des services de gestion des déchets et d'échafaudage.

Réalisé au coût de 1,5 million de dollars, ce projet a permis à la SLOSLP d'accroître sa participation actuelle à l'exploitation des champs pétrolières au moyen de la création de nouveaux services, et ce, grâce à l'achat de camions d'évacuation des déchets, de silos à ordures, de matériel d'échafaudage et d'un nouvel appareil d'entretien de puits.

La Première nation des Cris d'Enoch

La Première nation des Cris d'Enoch, établie à quelques kilomètres à l'ouest d'Edmonton, a pris la vedette cette année, grâce à deux grands événements liés l'un à l'autre.

La Première nation est parvenue à un règlement à l'amiable de 54 \$ millions de dollars avec le gouvernement du Canada relativement à une revendication territoriale qui couvre une vaste étendue de terres situées dans le secteur ouest d'Edmonton. Le règlement se rapporte à la cession par la Première nation d'une superficie de 10 milles carrés de terres en 1908. Malgré la vente des terres en question au gouvernement fédéral, celui-ci avait tout de même l'obligation de protéger les intérêts des Premières nations, plus précisément les droits miniers et de sous-sol afférents aux terres. Au lieu de renvoyer l'affaire au tribunal, le gouvernement du Canada a opté pour le règlement à l'amiable; et la bande a ratifié l'entente peu après.

De plus, la Première nation des Cris d'Enoch est allée de l'avant avec son projet de construction d'un centre de loisirs / casino. En janvier 2004, le MAINC a achevé son évaluation environnementale pour ouvrir ainsi la voie aux travaux de construction.

Peu de temps après, la province de l'Alberta a délivré un permis d'exploitation d'un casino à la Première nation. Par ailleurs, la ville d'Edmonton a conclu un contrat d'approvisionnement en infrastructures au nouveau projet. Une partie du produit du règlement à l'amiable servira à financer la construction du centre de loisirs / casino. De plus, la Première nation procède à la rénovation de ses logements, qui croissent en nombre.

L'Autorité scolaire des Premières nations de la région visée par le traité n° 6

La Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6 a approuvé un plan de travail qui servirait à l'élaboration d'un système d'éducation des Premières nations. Le plan met en lumière les recommandations

tirées du rapport sur l'éducation dans la région visée par le traité n° 6 et du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation. Ces recommandations ont été rendues publiques pendant l'hiver de 2002.

Le plan stratégique propose de nombreuses recommandations sur la façon d'améliorer l'éducation pour les élèves des Premières nations signataires du traité n° 6; il s'agit notamment d'accroître le nombre de diplômés d'études secondaires et de favoriser la culture et la langue.

Les ateliers des gérants de bande

Deux ateliers des gérants de bande couronnés de succès ont eu lieu pendant l'exercice. Ces ateliers ont pour effet de garder les voies de communication ouvertes entre le MAINC - région de l'Alberta et les administrateurs de bande des Premières nations signataires du traité n° 6 sur des questions et des procédures concernant différents domaines, dont les fonds des Indiens, l'éducation, le développement social, les immobilisations et les terres.

Ces ateliers ont été organisés pour tirer au clair les formalités administratives, ce qui permettrait au chef et conseil de bande de consacrer moins de temps aux questions administratives.

La Conférence « *Knowing Our Spirit* »

L'Institut des chefs tribaux des Premières nations signataires du traité n° 6 a, une fois de plus, contribué grandement à l'organisation de la Conférence « *Knowing Our Spirit* ». On y trouve un grand choix de séances sur des sujets comme les aînés, la jeunesse, l'éducation et la guérison – agrémentés de questions de sensibilisation aux cultures et d'humour – qui ont fait de cette conférence un événement annuel tant attendu.

Il s'agissait de la 10^e édition de la conférence, qui s'est tenue à Edmonton. Le MAINC compte parmi les nombreux commanditaires de la conférence.

Un coup de départ pour guérir

En juin 2003, le ministre Robert Nault a servi de président d'honneur d'un tournoi de golf organisé par le Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) et la Fondation de recherche sur le diabète juvénile au profit des Autochtones atteints de diabète. Vingt-cinq équipes ont participé au tournoi, au cours duquel on a réuni la somme de 24 500 \$ pour aider à combattre la forte incidence du diabète chez les Autochtones. Le tournoi a eu lieu au Club de golf Indian Lakes de la nation crie d'Enoch.



Le ministre Robert Nault sur le tertre de départ lors d'un tournoi de golf organisé par le Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) et la Fondation de recherche sur le diabète juvénile.

Les projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations

Le MAINC a octroyé la somme de 60 000 \$ au Conseil tribal de Yellowhead pour lui permettre de dresser un répertoire de codes, de procédures et de règlements élaborés par ses Premières nations membres. De plus, le conseil tribal procédera à une évaluation des informations a fin de déterminer lesquelles se conforment aux projets de loi concernés et aux lois existantes. Le répertoire sera mis à la disposition des Premières nations membres.

Des bassins de stabilisation des eaux usées

Réalisé au coût de 1,7 million de dollars, le projet d'aménagement d'un bassin de stabilisation des eaux usées de Kehewin a entraîné la planification, la conception et la construction d'une lagune facultative à trois cellules, d'un poste de pompage d'eaux d'égout, ainsi que d'égouts sous pression pour la Première nation de Kehewin. Ce projet se prête bien à une population toujours croissante de même qu'à des mesures de développement économique adoptées par la Première nation. Étant donné la population actuelle et la croissance prévue de l'habitation, la durée de vie de l'installation devrait être d'au moins 20 ans. Ce projet a été subventionné exclusivement par le MAINC – région de l'Alberta en vertu de son programme d'immobilisations et de son initiative de remplacement d'équipement.

Le bassin de stabilisation des eaux usées d'Ermineskin est un agrandissement du réseau d'égout existant dans la Première nation d'Ermineskin. Avant d'être agrandie, la lagune à deux cellules n'avait plus la capacité nécessaire pour traiter et entreposer les eaux d'égout produites par une population croissante, ce qui donnait lieu parfois à un débordement d'eau usée. Ce projet a coûté au total 1,9 million de dollars.

Le message du grand chef des Premières nations signataires du traité n° 7

C'est un grand honneur pour moi, à titre de grand chef, de représenter les tribus de la région visée par le traité n° 7. Tout d'abord, je tiens à féliciter le premier ministre Paul Martin d'avoir été élu premier ministre. Nous avons entretenu une relation des plus fructueuses avec lui par le passé, et on m'a assuré que cela se poursuivra. Je me réjouis de la nomination d'Andy Scott à titre de ministre des Affaires indiennes, et on m'a assuré que nous entretiendrons avec lui, aussi, une relation favorable.

L'exercice 2003-2004 a été marqué par de nombreux défis pour un grand nombre de nos Premières nations, qui ont de plus en plus besoin de soutien de la part du gouvernement fédéral pour répondre à leurs besoins en matière de logement, d'éducation, de développement économique et de santé. Le besoin au chapitre du développement communautaire ne cesse de se faire sentir.

Pendant l'exercice, nous avons constaté certaines réussites au sein de nos collectivités des Premières nations, grâce notamment à l'ardeur au travail et au zèle dont ont fait preuve les chefs tribaux et l'effectif de soutien.

Je tiens à faire l'éloge du travail effectué dans la nation Piikani, chez qui on observe une hausse marquée des réalisations dans le domaine du développement économique. En effet, un projet d'aménagement d'éoliennes a été lancé dernièrement, et la Première nation commence à récolter certains des fruits de ses ressources. De plus, la Première nation est parvenue à exploiter ses ressources en eau.

La nation Siksika a, elle aussi, tiré profit de ses ressources en pétrole et en gaz, comme en témoigne la croissance économique dans une collectivité qui en avait grandement besoin. Cette activité a apporté un soutien financier aux services essentiels dont dépendent les membres de la collectivité en plus de stimuler la croissance de l'industrie touristique. Voilà le fruit des efforts assidus déployés par les chefs et l'effectif de soutien.

Le renouvellement de la relation qu'entretient la nation Tsuu T'ina avec la ville de Calgary s'est traduit par des occasions susceptibles d'avoir pour effet un regain d'activité économique dans la collectivité de la Première nation. Il existe toujours d'intéressantes possibilités dans le domaine du tourisme, vu le marché prêt à l'exploitation en milieu urbain. Les autres ressources naturelles de la nation Tsuu T'ina sont en voie d'exploitation, sous l'oeil vigilant des chefs et des membres de la collectivité.

Je fais également l'éloge des nations de Stoney et du travail effectué par les chefs et conseils et le personnel en gérant leurs ressources naturelles au profit de leur collectivité. Ils continuent de prendre part aux secteurs industriel et touristique en plus de tirer profit de la croissance démographique en milieu urbain à Calgary et à Banff. On peut aussi attribuer certaines des retombées économiques au développement agricole.

La tribu des Blood a, elle aussi, connu du succès, surtout dans le secteur agroindustriel. En fait, l'utilisation par la tribu de sa ressource en eau – où 20 000 acres de terres sont irriguées – et ses produits agricoles lui ont valu deux prix prestigieux cette année. Des produits fourragers, qui sont transformés à l'intérieur de la tribu, sont exportés à un marché japonais exigeant. Bref, la saine gestion par la tribu de ses ressources naturelles a profité à sa collectivité.

Je tiens également à souligner l'importance de nos ressources humaines et du rôle que jouent nos jeunes dans notre avenir. Nous espérons pouvoir préserver nos traditions uniques en leur genre et perpétuer la richesse de notre culture pour nos jeunes.

Finalement, je loue les chefs et les conseils des Premières nations signataires du traité n° 7 d'être demeurés responsables devant leurs membres et d'avoir cheminé vers l'établissement d'un processus d'exercice des pouvoirs qui assurera la stabilité de leur collectivité. Cela m'a fait plaisir d'avoir été à votre service au cours de l'année, et il me tarde d'agir ainsi dans les mois à venir.

Grand chef Chris Shade

La Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 7

Les ententes de règlement de revendications territoriales

Deux Premières nations signataires du traité n° 7 sont parvenues au règlement de revendications d'envergure.

En septembre 2003, le ministre Robert Nault et Adrian Stimson, chef de la nation Siksika, ont annoncé le règlement d'une revendication historique qui remonte à 1910, date à laquelle environ 5 068 hectares de terres de réserve auraient été cédées par la Première nation. Le règlement des droits de superficie relatifs aux terres en question se traduit par une indemnisation totale d'environ 82 millions de dollars pour les pertes et les dommages qu'a subis la nation Siksika à la suite de la cession de terres. Il s'agit d'une indemnisation importante, car les anciennes terres de réserve sont des terres agricoles traditionnellement fécondes situées dans le sud de l'Alberta. L'indemnisation intégrale sera déposée dans un compte fiduciaire, ce qui permettra ainsi aux futures générations de la nation Siksika de profiter du règlement.

En novembre 2003, les membres de la tribu des Blood ont ratifié l'entente de règlement de la revendication territoriale particulière Akers 2. Cette entente a été conclue à la suite de l'entente Akers initiale ratifiée en 1997, année au cours de laquelle la tribu avait reçu une indemnisation d'environ 2,25 millions de dollars pour « l'absence d'indemnisation » liée à la cession illicite de 444 acres de terres en 1889. L'entente de règlement Akers 2 prévoit une indemnisation d'environ 3,6 millions de dollars pour la « cession invalide » de terres aux dépens de la tribu. Le produit de l'indemnisation, qui a été déposé dans un compte fiduciaire, permettra à la tribu d'acheter 225 acres de nouvelles terres de réserve.

Le Projet agricole de la tribu des Blood (1991) : récipiendaire de deux prix

Le Projet agricole de la tribu des Blood (1991), qui a bénéficié de subventions fédérales par le passé, est récipiendaire de deux prix : le Prix d'excellence à l'exportation canadienne de 2003 et un Prix national de la conservation de l'eau et de l'énergie. Le projet, qui consiste en l'irrigation d'environ 25 000 acres de terres de la région sous bail principal de la tribu des Blood, est considéré comme le plus important projet d'irrigation de l'Ouest canadien. Son projet de transformation de la phléole des prés a évolué au

point de produire du foin densifié de grande qualité pour les marchés intérieurs et étrangers du commerce des fibres.



Signature de l'entente de règlement de la revendication sur l'écart de superficie de la nation Siksika

L'atelier national sur les fonds des Indiens

De concert avec l'administration centrale du MAINC, la Direction générale des Premières nations signataires du traité n° 7 et RGI ont aidé à organiser et à accueillir un atelier de trois jours sur les fonds des Indiens à Canmore en octobre 2003. Les participants, qui venaient de bureaux du MAINC d'un bout à l'autre du pays, ont échangé des idées sur de nombreux dossiers liés aux fonds des Indiens, y compris une proposition visant à modifier le manuel des fonds des Indiens et l'Accord Nakita. Celui-ci est le protocole et la norme de service régissant le déblocage des fonds. Les participants de chaque région ont profité de l'occasion pour faire connaître les défis auxquels ils font face de même que leurs pratiques exemplaires.

L'Association des agents financiers autochtones de l'Alberta

En juin 2003, l'Association des agents financiers autochtones de l'Alberta est devenue la nouvelle-née des sections de l'Association des agents financiers autochtones du Canada. Bien qu'il s'agisse d'un organisme provincial, l'association figure, à juste titre, parmi les faits saillants de la région visée par le traité n° 7 pour l'exercice 2003-2004 en raison de ses liens étroits avec la région en question.

En février 2004, l'Association des agents financiers autochtones de l'Alberta a été l'organisme hôte de la

quatrième conférence nationale intitulée « Forum national pour l'excellence et l'innovation en matière de finances et de gestion des Autochtones », qui a eu lieu à Calgary. Étaient inscrits au programme de la conférence de trois jours, co-parrainée par le MAINC, plus de 50 conférenciers qui ont touché à différents sujets, tels le projet de loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations, l'obligation de rendre des comptes, la gestion financière efficace et la gouvernance, l'assimilation du processus de vérification et la planification communautaire.

Norm Brennand et Bob Jones (région visée par le traité n° 7) et Shiraz Bandali (Services ministériels) se sont vus conférés la désignation de gestionnaire financier autochtone agréé, ce qui leur a permis d'être reconnus parmi 33 personnes lors de la conférence.

Les projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations

Le MAINC a subventionné un organisme des Premières nations et cinq Premières nations signataires du traité n° 7 afin de leur permettre de participer à des projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations. Ces projets pilotes visent à concevoir ou à améliorer les pratiques et les outils d'exercice des pouvoirs exemplaires au sein des collectivités des Premières nations. Voici les projets en question :

L'Association des agents financiers autochtones de l'Alberta - a reçu une subvention de 51 250 \$ à allouer pour l'établissement d'un répertoire de pratiques de gestion exemplaires à l'échelle régionale (Alberta).

La Bande indienne de Bearspaw (tribu de Stoney) - a reçu la somme de 43 700 \$ à affecter à l'élaboration d'un mécanisme de recours, d'appel et de dépôt des plaintes.

La tribu des Blood - a reçu une subvention de 72 666 \$ à allouer pour l'élaboration d'un processus de confection et d'application des lois.

La Bande indienne de Chiniki (tribu de Stoney) - a reçu la somme de 63 000 \$ à affecter à l'élaboration d'une politique et d'un plan en matière de ressources humaines qui entraîneraient, entre autres, l'adoption d'une politique financière, l'examen des différents rôles et responsabilités, ainsi que l'établissement d'un processus d'appel.

La nation Piikani - a reçu une subvention de 50 000 \$ destinée au perfectionnement de sa capacité de communiquer et à la préparation d'un rapport annuel.

La nation Siksika - a reçu la somme de 40 000 \$ destinée au perfectionnement de sa capacité de communiquer au moyen d'un rapport annuel.

La tribu de Stoney - a reçu une subvention de 100 000 \$ à affecter à des stratégies de communication et à l'élaboration d'un code de consultation.

La nation Tsuu T'ina - a reçu la somme de 34 500 \$ à allouer pour la formation d'un conseil de la jeunesse afin d'assurer la participation des jeunes aux dossiers liés à la gouvernance.

La Bande indienne de Wesley (tribu de Stoney) - a reçu une subvention de 79 000 \$ à affecter à l'élaboration d'une stratégie de communications, ainsi qu'à l'adoption d'une loi provisoire d'application et de politiques en matière de ressources humaines.



Des membres du personnel du MAINC à l'atelier sur les fonds des Indiens

Le message du grand chef des Premières nations signataires du traité n° 8

Guidé par la force et la sagesse traditionnelles du patrimoine des Premières nations et de nos aînés, je suis fier de signaler que les Premières nations signataires du traité n° 8 ont fait, cette année, de grands progrès au chapitre du développement social, culturel, éducatif et économique de notre peuple. Tout d'abord, je tiens à remercier les chefs des Premières nations signataires du traité n° 8 pour le leadership dont ils ont fait preuve au cours de l'année. Je profite aussi de l'occasion pour remercier le personnel de la Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 8, MAINC - région de l'Alberta, pour le soutien continu qu'il a apporté à notre organisme.

En avril 2003, l'entente cadre sur le processus bilatéral et l'entente cadre sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale ont été ratifiées. Pendant la période antérieure à la ratification, nous avons animé de nombreuses séances d'information à l'intention des chefs, des aînés, des femmes et des jeunes. Dans le cadre d'une stratégie de participation communautaire, nous poursuivrons – au cours de l'année prochaine – l'organisation de telles séances ainsi que des visites de toutes les 23 Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8.

Le programme pour enfants des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8 a, lui aussi, fait des pas de géant dans le cheminement devant conduire à l'amélioration du mieux-être de nos enfants en assurant la prestation de services aux enfants à l'aide de méthodes plus efficaces qui tiennent compte de leur culture. Avec une année de travail à leur actif, les coordonnateurs s'affairent à passer aux prochaines étapes du programme pour enfants. Il s'agit, entre autres, de repérer les emplacements propices aux pratiques exemplaires, d'effectuer de la recherche sur les déterminants d'un enfant en santé selon les Premières nations signataires du traité n° 8 et d'établir un échéancier. Ces travaux sont fondamentaux à mesure que nous progressons vers la création d'un cadre de prestation de services relatif au programme pour enfants des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8 et, finalement, la création d'un ministère des Enfants des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8.

Je suis extrêmement fier de l'évolution du Projet d'élaboration de programmes d'études du centenaire du traité n° 8. Au cours de l'exercice, le programme d'études de 1^{re} année en sciences sociales a été achevé. Le projet, lancé par des chefs pour commémorer la signature du traité n° 8, permettra à nos enfants de bénéficier d'un programme de sciences sociales qui tient compte de leur culture.

En outre, le conseil exécutif a créé la commission du développement économique afin de répondre aux problèmes et aux inquiétudes liés aux moyens de subsistance et aux questions économiques connexes. Le mandat de la commission englobe, entre autres, toutes les questions relatives à l'exploitation des ressources et vise à confirmer les droits issus des traités existants.

Grâce au co-parrainage du MAINC, notre organisme a accueilli le Rassemblement des aînés de septième génération, qui réunit des gens de chacune des trois régions visées par un traité en Alberta.

J'attends avec beaucoup d'optimisme l'exercice prochain. Il me tarde non seulement de continuer à travailler de concert avec mes partenaires au bureau régional du MAINC, mais également de saisir les nombreuses occasions qui s'offrent à nous pour assurer le respect et la protection du traité n° 8.

Au nom de l'unité,

Grand chef Archie Cyprien

La Direction générale des relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 8

Le processus bilatéral

Cette année, on a réalisé des progrès importants au chapitre du processus bilatéral.

L'entente cadre sur le processus bilatéral a été signée par Frank Halcrow et Archie Cyprien, grands chefs des Premières nations signataires du traité n° 8 en avril 2003. On a également assisté à la ratification de l'entente cadre sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, qui offre un cadre propice à la négociation des compétences législatives.

En décembre 2003, des aînés, des chefs, des femmes et des jeunes se sont rassemblés pour se renseigner sur l'état d'avancement du processus bilatéral. De plus, deux réunions du comité conjoint de hauts fonctionnaires ont eu lieu à Ottawa, sans mentionner les nombreuses réunions traitant de la Table principale qui se sont tenues au cours de l'exercice entre le gouvernement fédéral et l'organisme chargé des Premières nations signataires du traité n° 8.



Des représentants de la nation crie de Little Red River, du MAINC, et des gouvernements provincial et municipal assis lors de l'annonce d'un projet de construction d'une route.

Des travaux supplémentaires ont été effectués à l'égard du volet concernant les mesures concrètes, notamment dans les domaines suivants :

Programme pour enfants - L'organisme chargé des Premières nations signataires du traité n° 8 a apporté une attention particulière à ce domaine afin d'améliorer la prestation de services aux enfants âgés de 18 ans et moins. Ce programme a été choisi comme l'un des trois projets interministériels de développement de la première enfance à l'échelle nationale. Subventionné au coût de 167 000 \$, le projet entraîne l'évaluation de modèles pour l'intégration communautaire des programmes de

développement de la première enfance.

Éducation - Le MAINC, région de l'Alberta a approuvé l'adoption de nouveaux modes de financement de l'éducation pour permettre aux Premières nations signataires du traité n° 8 de créer un organisme régional de gestion des Premières nations. La commission de l'éducation, qui a vu le jour en 2003, a mis au point un plan de travail détaillé. Cette commission espère mettre sur pied, en collaboration avec les Premières nations membres, un système d'éducation qui déterminera les normes et les lignes directrices régissant les programmes d'études.

Le développement économique

Le ministre Robert Nault a annoncé deux grands projets de développement économique pour la région visée par le traité n° 8. En mai 2003, le ministre et des représentants du District municipal de Mackenzie et de la nation crie de Little Red River ont annoncé leur intention d'investir dans la construction d'une route permanente toutes saisons.

La route raccordera au réseau routier existant les collectivités éloignées de Fox Lake et Garden River. Les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux accordé une mise de fonds de 9 millions de dollars au projet, tandis que le District municipal de Mackenzie participe aussi à l'entreprise en contribuant de façon continue à l'exploitation et à l'entretien de la nouvelle route. Au cours des trois premières années durant lesquelles les travaux de construction battront leur plein, 78 années-personnes au niveau local en plus de 180 années-personnes à l'échelle provinciale se concrétiseront.

Un mois plus tard, soit en juin 2003, le ministre Nault a annoncé l'octroi d'une subvention de 400 000 \$ afin de permettre à la Première nation des Chipewyans d'Athabasca de procéder à l'expansion de Denesoline Environment Ltd., son entreprise de gestion des déchets. L'entreprise, possédée en propriété exclusive par la Première nation, fournit des services à Syncrude Canada, Petro Canada, Albion Sands Energy Inc., ainsi qu'à d'autres entreprises établies dans la région.

En décembre 2003, le Conseil tribal d'Athabasca, le MAINC et environ 17 sociétés privées d'exploitation des ressources ont entamé des négociations officielles d'un Accord régional sur les avantages à long terme. Ce projet d'accord s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de partenariat en matière de développement économique conçue pour aider les cinq Premières nations membres du Conseil tribal d'Athabasca d'accéder à une plus grande autonomie

au moyen de la diversification économique et de la participation aux possibilités d'exploitation des ressources naturelles qui s'offrent à elles dans la région de Wood Buffalo, située dans le secteur nord-est de l'Alberta. Une entente de principe de négociateurs sera signée par toutes les parties concernées en avril 2004. Cette entente autorisera les négociateurs à procéder à l'élaboration de l'Accord régional sur les avantages à long terme, qui devrait être achevé pendant l'automne de 2004.

Les ententes de règlement de revendications territoriales

En octobre 2003, la Première nation de Fort McKay a ratifié une entente de règlement sur les droits fonciers issus des traités en vertu de laquelle la somme de 41,5 millions de dollars sera transférée à la Première nation et qu'une superficie de 20 000 acres de terres seront greffées à sa réserve. L'entente permet au Canada de s'acquitter de ses obligations aux termes du traité n° 8 en ce qui a trait aux terres de réserve et aux avantages agricoles que récoltera la Première nation. On trouve dans une superficie de 8 200 acres des gisements de sables bitumineux. Par ailleurs, on a amorcé des discussions avec la Première nation de Fort McKay, le partenaire privé de la Première nation, ainsi qu'avec des représentants de la province sur l'élaboration de documents liés aux droits d'occupation de terres et d'un régime de réglementation afin de faciliter l'exploitation des sables pétrolifères.

En juin 2003, la Première nation des Chipewyans d'Athabasca a ratifié une entente d'échange de terres relative à la cession de la section nord de la réserve indienne n° 201 et à la création de nouvelles terres de réserve à Old Fort et à Jackfish Lake. Somme toute, la superficie de la réserve demeurera inchangée. Pour ce qui est des nouvelles terres de réserve, la Première nation entend y aménager une collectivité pour ses membres.

Les projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations

Le MAINC a subventionné quatre Premières nations signataires du traité n° 8 afin de leur permettre de participer à des projets pilotes concernant la gouvernance des Premières nations. Ces projets pilotes visent à concevoir ou à améliorer les pratiques et les outils d'exercice des pouvoirs exemplaires au sein des collectivités des Premières nations. Voici les projets en question :

La Première nation de Tallcree - a reçu une subvention de 70 000 \$ destinée à la mise sur pied d'un plan d'élaboration de la gouvernance qui réunit certains éléments d'un code d'administration publique.

La Première nation de Smith's Landing - a reçu la somme de 118 440 \$ à affecter à l'élaboration d'éléments d'un code régissant les élections, de règlements et d'un mécanisme de recours.

La Première nation Kapawe'no - a reçu une subvention de 32 900 \$ destinée à l'élaboration d'un processus de planification stratégique communautaire, ainsi que d'un processus de consultation publique.

La Première nation de Beaver - a reçu la somme de 23 000 \$ à affecter à l'élaboration d'un code de gestion financière et d'administration publique.

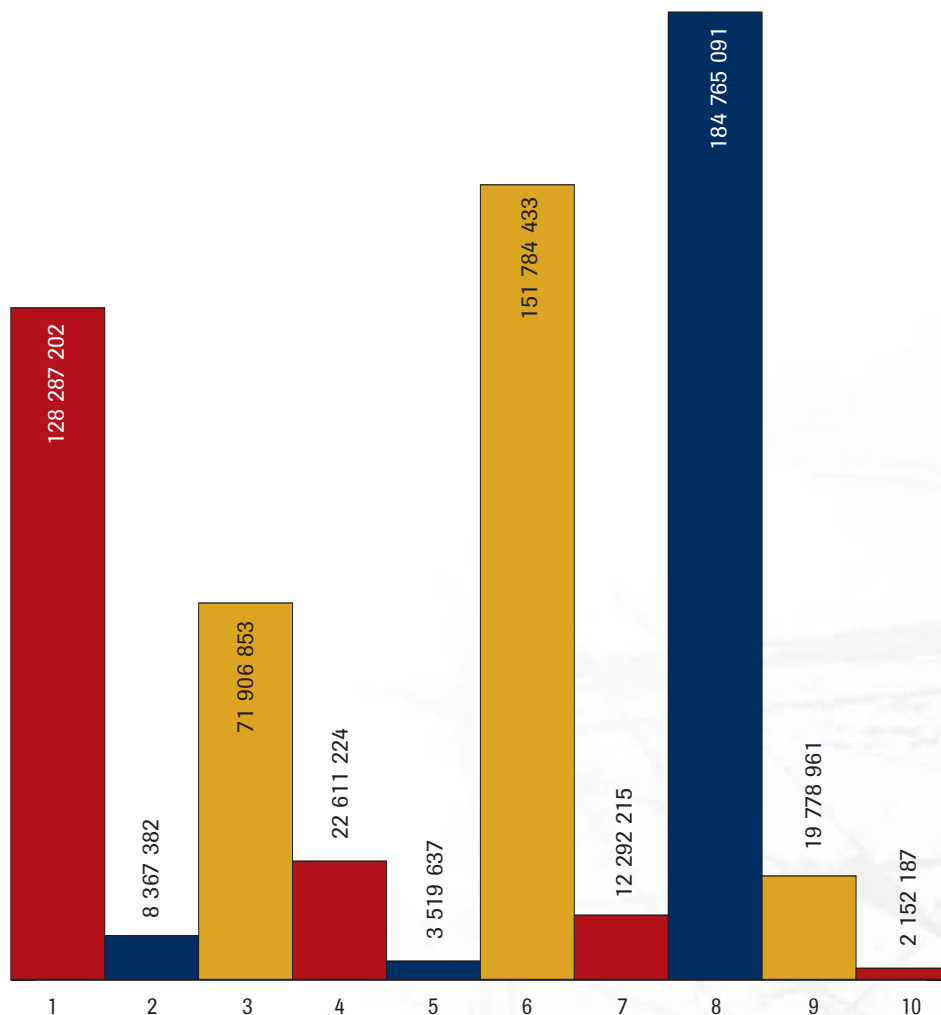


Négociations de l'entente de règlement sur les droits fonciers issus des traités de Fort McKay

L'usine de traitement d'eau de Fort McKay

L'usine de traitement d'eau de Fort McKay a été aménagée selon des spécifications conformes et supérieures aux règlements, aux normes et aux codes fédéraux et provinciaux actuels et prévus en matière de traitement de l'eau. Forte de technologies de pointe membranaires, l'usine est dotée de multiples parois qui ont pour effet de réduire considérablement le risque de contamination de l'eau traitée par les pathogènes nocifs.

La nouvelle usine, évaluée à 3,85 millions de dollars, vient remplacer l'installation existante qui avait dépassé sa capacité nominale. Il s'agissait d'un projet à frais partagés entre le MAINC et la municipalité de Wood Buffalo.



Répartition des dépenses du bureau régional

1. Éducation	128 287 202 \$
2. Développement économique	8 367 382 \$
3. Projets d'immobilisations et entretien des installations	71 906 853 \$
4. Soutien des gouvernements indiens	22 611 224 \$
5. Services fonciers et fiduciaires	3 519 637 \$
6. Développement social	151 784 433 \$
7. Rassembler nos forces	12 292 215 \$
8. Ententes de transfert financier	184 765 091 \$
9. Administration	19 778 961 \$
10. Coût des programmes	2 152 187 \$
 Totale	 605 465 185 \$

Les faits, les chiffres et les tendances

Inscription des Indiens

2003

Bande	Sexe	Nbre de membres	Nbre d'habitants à l'intérieur des réserves	Nbre d'habitants sur des terres de la couronne	Nbre d'habitants à l'extérieur des réserves
TOTALE	H et F	92 060	57 525	2 762	31 733
	Hommes	45 348	29 200	1 388	14 760
	Femmes	46 712	28 325	1 374	17 013
Traité no 6	H et F	36 066	25 246	202	10 618
	Hommes	17 764	12 757	91	4 916
	Femmes	18 302	12 489	111	5 702
Traité no 7	H et F	24 149	18 073	6	6 070
	Hommes	11 859	9 091	3	2 765
	Femmes	12 290	8 982	3	3 305
Traité no 8	H et F	31 845	14 206	2 554	15 085
	Hommes	15 725	7 352	1 294	7 079
	Femmes	16 120	6 854	1 260	8 006

2002

Bande	Sexe	Nbre de membres	Nbre d'habitants à l'intérieur des réserves	Nbre d'habitants sur des terres de la couronne	Nbre d'habitants à l'extérieur des réserves
TOTALE	H et F	89 812	56 328	2 718	30 766
	Hommes	44 225	28 599	1 358	14 268
	Femmes	45 587	27 729	1 360	16 498
Traité no 6	H et F	35 088	24 638	208	10 242
	Hommes	17 252	12 426	93	4 733
	Femmes	17 836	12 212	115	5 509
Traité no 7	H et F	23 664	17 879	6	5 779
	Hommes	11 635	9 008	3	2 624
	Femmes	12 029	8 871	3	3 155
Traité no 8	H et F	31 060	13 811	2 504	14 745
	Hommes	15 338	7 165	1 262	6 911
	Femmes	15 722	6 646	1 242	7 834

2001

Bande	Sexe	Nbre de membres	Nbre d'habitants à l'intérieur des réserves	Nbre d'habitants sur des terres de la couronne	Nbre d'habitants à l'extérieur des réserves
TOTALE	H et F	87 703	55 361	2 685	29 657
	Hommes	43 160	28 100	1 341	13 719
	Femmes	44 543	27 261	1 344	15 938
Traité no 6	H et F	34 172	23 995	210	9 967
	Hommes	16 788	12 079	94	4 615
	Femmes	17 384	11 916	116	5 352
Traité no 7	H et F	23 223	17 869	4	5 350
	Hommes	11 413	9 013	1	2 399
	Femmes	11 810	8 856	3	2 951
Traité no 8	H et F	30 308	13 497	2 417	14 340
	Hommes	14 959	7 008	1 246	6 705
	Femmes	15 349	6 489	1 225	7 635

Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - 12^e année

Traité n° 6	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Nbre d'élèves inscrits :	319	353	326	288
Nbre de diplômés :	37	47	66	55
(%) :	12 %	13 %	20 %	19 %

Traité n° 7	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Nbre d'élèves inscrits :	331	371	341	309
Nbre de diplômés :	66	77	87	96
(%) :	20 %	21 %	26 %	31 %

Traité n° 8	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Nbre d'élèves inscrits :	115	116	126	110
Nbre de diplômés :	35	34	37	26
(%) :	30 %	29 %	29 %	24 %

Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - niveau postsecondaire

Traité n° 6	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Nbre d'étudiants inscrits :	1 237	945	1 119	965	899
Nbre de diplômés :	143	117	148	140	144

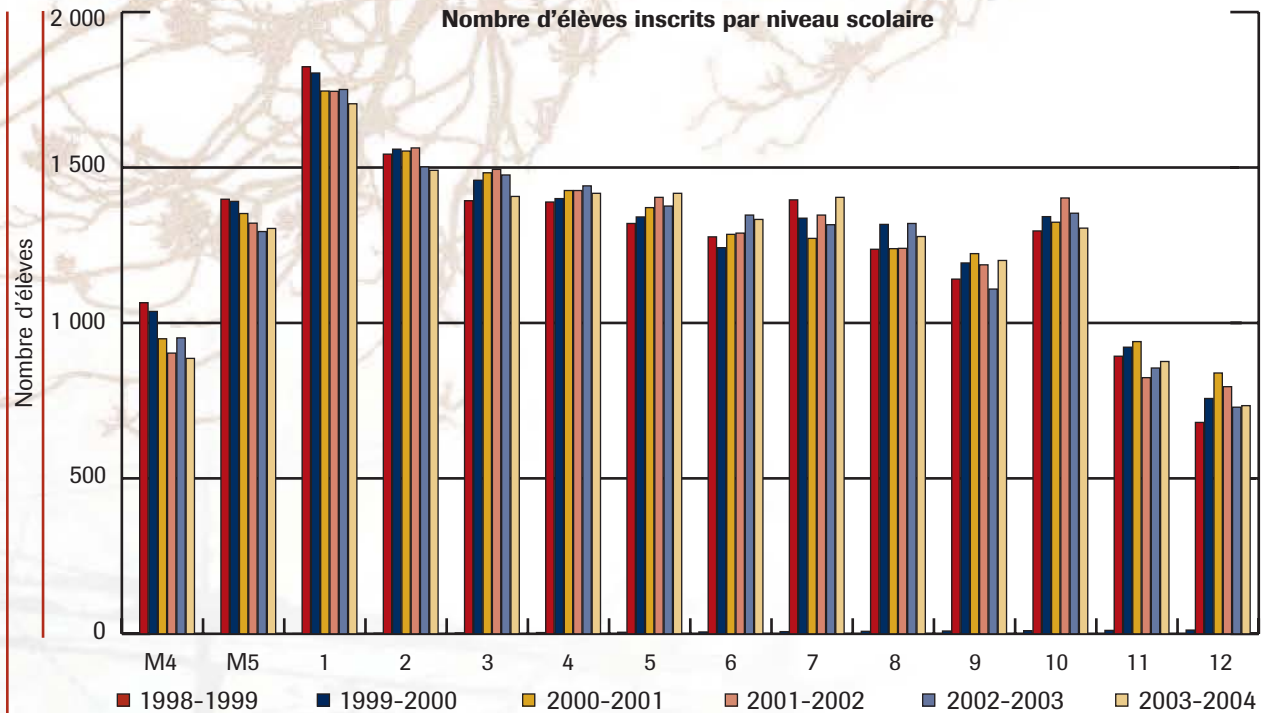
Traité n° 7	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Nbre d'étudiants inscrits :	1 129	795	872	754	1 009
Nbre de diplômés :	71	48	64	58	105

Traité n° 8	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Nbre d'étudiants inscrits :	811	771	847	679	1 474
Nbre de diplômés :	67	62	110	69	234

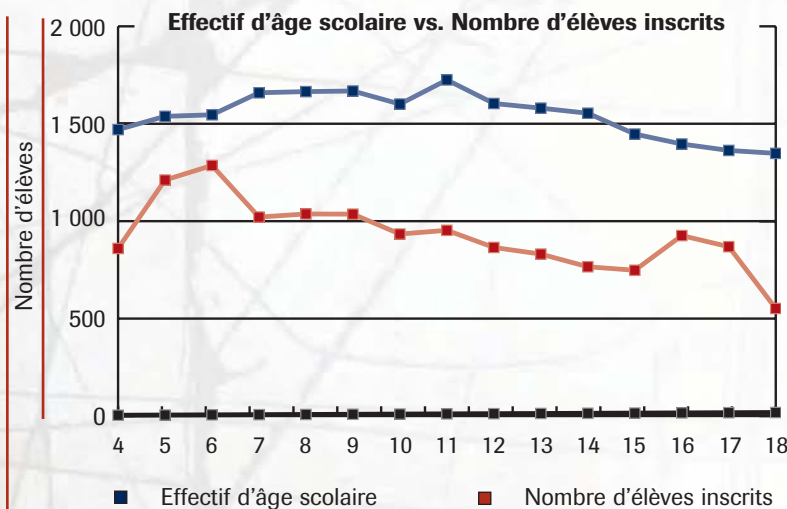
T.N.-0.	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Nbre d'étudiants inscrits :	78	66	75	43	17
Nbre de diplômés :	12	8	16	13	4

À noter : Trois Premières nations n'ont pas présenté de données sur l'éducation postsecondaire.

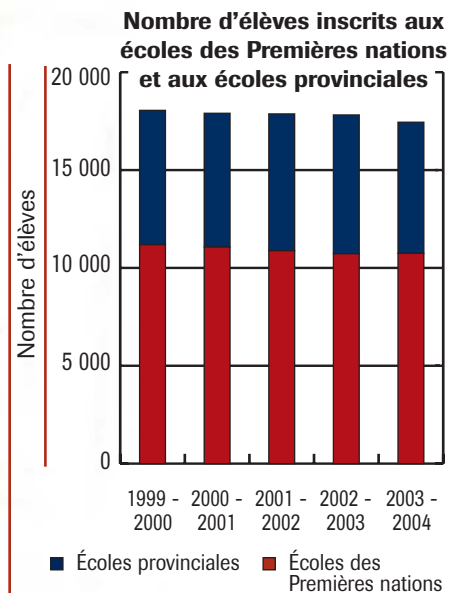
Les tendances de l'éducation



Ce graphique indique le nombre d'élèves inscrits par niveau scolaire pour la période allant de 1998-1999 à 2003-2004. Ce sommaire, qui couvre une période de six ans, montre non seulement le total par niveau scolaire à l'échelle régionale, il révèle également une diminution du nombre d'élèves inscrits dans les années ultérieures. Par exemple, en 1998-1999, il y avait au total 1 237 élèves de 8^e année. Cinq ans plus tard, soit en 2002-2003, l'effectif scolaire de 12^e année a baissé, se chiffrant à 729 élèves, soit 59 % du nombre d'élèves de 8^e année. L'exercice suivant, soit en 2003-2004, après avoir subi une autre baisse, le nombre d'élèves de 12^e année représentait 56 % de l'effectif scolaire correspondant de 8^e année cinq ans plus tôt (1999-2000).



Sur ce graphique, le nombre d'élèves inscrits pour l'exercice 2003-2004 est représenté par âge et comparé à la population des Indiens inscrits pour la même plage d'âge et le même exercice. Le graphique fait ressortir l'écart qui existe entre la population des Indiens inscrits dans les réserves et le nombre d'élèves inscrits.



Ce graphique indique de faibles variations entre le nombre total d'élèves inscrits aux écoles des Premières nations et le nombre total d'élèves inscrits aux écoles provinciales. Selon la moyenne qui est demeurée relativement inchangée, 60 % et 40 % des élèves fréquentent les écoles des Premières nations et les écoles provinciales respectivement.

Le nombre d'assistés sociaux vivant à l'intérieur des réserves (mensuellement)

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
	25 025 (41,8 %)	23 733 (38,7 %)	24 850 (40,2 %)	25 314 (40,1 %)

Les enfants pris en charge vivant à l'intérieur des réserves (agences)

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Placement en famille d'accueil	1 139	1 182	1 241	1 455
Foyers pour enfants	50	40	35	32
Institutions	192	272	277	389
Totale :	1 381	1 494	1 553	1 876
% d'enfants pris en charge :	6,40 %	5,59 %	5,65 %	6,83 %

Ces chiffres représentent le nombre d'enfants pris en charge dans les réserves. La tendance semble être à la hausse, fait pouvant être attribué à de nombreux facteurs, notamment à la hausse du nombre de membres âgés de moins de 18 ans, à l'augmentation du nombre d'arrestations pour assurer la sécurité de l'enfant, aux modifications apportées aux politiques d'arrestation provinciales et à celles applicables aux réserves, ainsi qu'à la sensibilisation accrue de la population aux situations nécessitant des arrestations.

18 bureaux de protection de l'enfance sont opérationnels.

Seules cinq Premières nations ne sont pas affiliées à une agence de protection de l'enfance dans les réserves.

Les projets assistance-travail (PAT)

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Nbre de projets :	317	412	338	367
Emplois créés exprimés en mois-personnes :	6 863	5 883	8 233	6 882
\$ transférés aux PAT (en millions de dollars) :	4 409,5 \$	2 825,7 \$	2 820,9 \$	3 061,2 \$

Ces fonds représentent le nombre d'emplois créés grâce au financement puisé dans les programmes d'assistance-sociale. Cette initiative ayant connu un grand succès, nous continuerons à poursuivre notre engagement envers cette mesure de rechange à l'aide sociale que l'on peut qualifier d'intéressante.

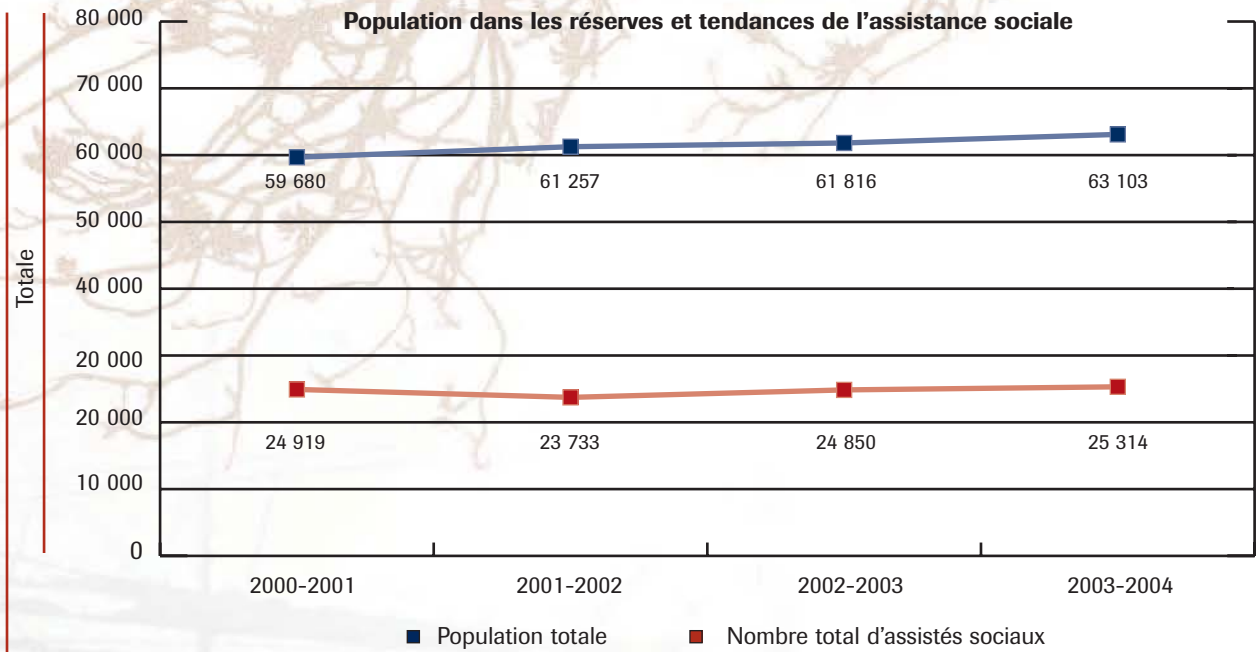
Les tendances de l'habitation

	2000	2001	2002	2003
Nbre de maisons	12 433	12 380	12 771	13 190
Nbre de maisons rénovées	506	351	468	480
Nbre de mises en chantier	279	265	317	252

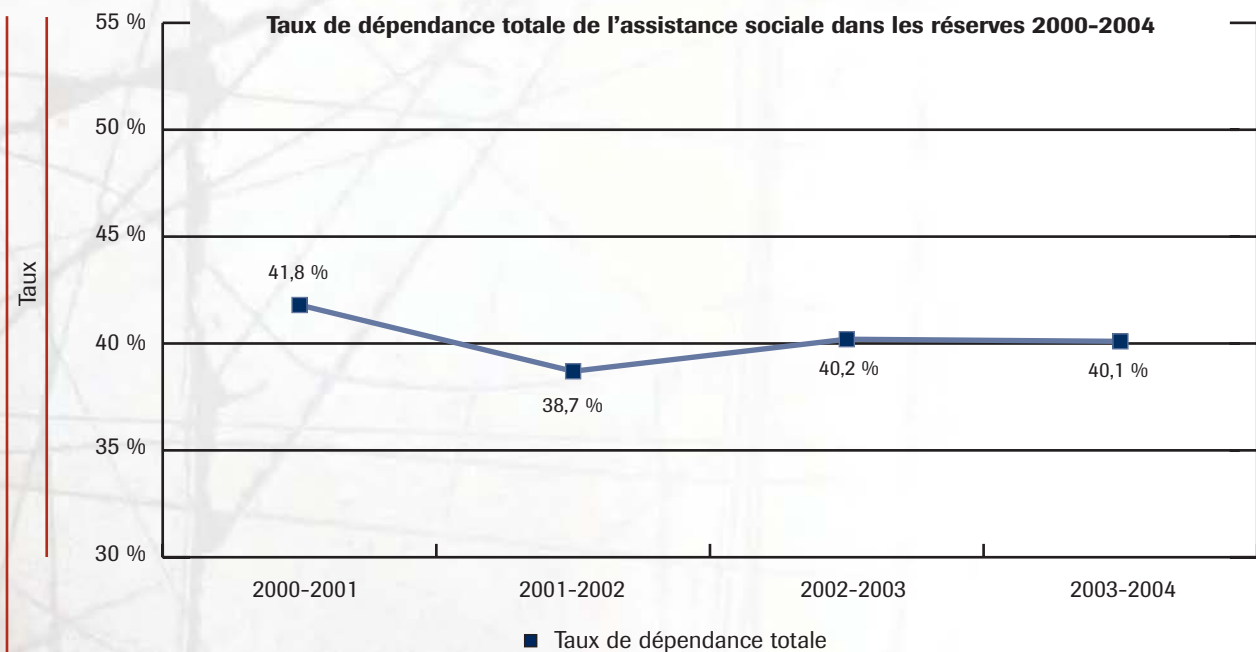
À noter : En 2003, deux Premières nations ont omis de déposer un rapport annuel sur l'habitation. Le nombre de maisons rénovées et le nombre de mises en chantier ne reflètent donc pas le nombre total de travaux subventionnés.

À noter : La suppression et le rajustement des projets ainsi que les rénovations et les mises en chantier influent sur le nombre total de maisons.

Les tendances de l'assistance sociale



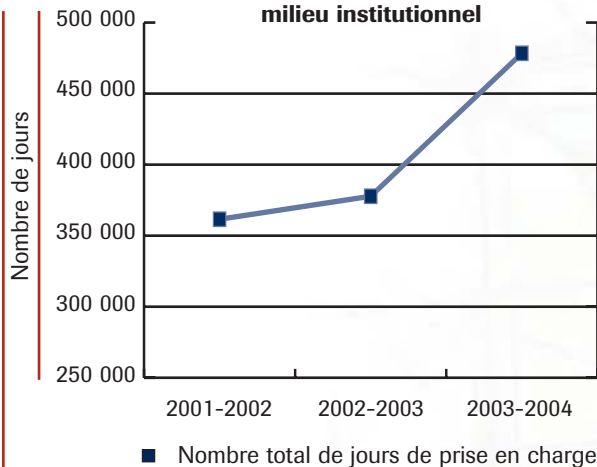
De 2000 à 2004, on a observé une hausse du nombre total de personnes habitant dans les réserves pour la région de l'Alberta. Il en est de même pour le nombre total d'assistés sociaux au cours de la même période.



Les taux de dépendance totale de l'assistance sociale représentent toutes les ententes de financement global et toutes les ententes de financement Canada / Premières nations, collectivités des Premières nations, dans la région de l'Alberta. En tout, le taux de dépendance de l'assistance sociale n'a pas baissé considérablement entre 2000-2001 et 2003-2004.

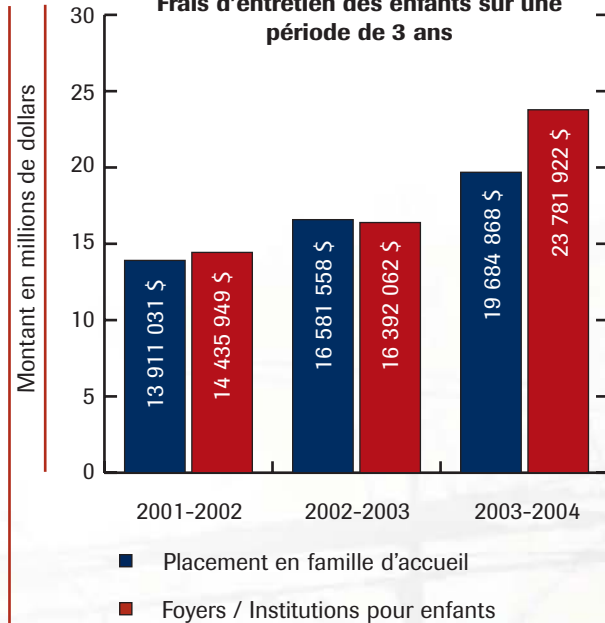
Les tendances de la protection de l'enfance

Nombre total de jours de prise en charge par les agences de protection de l'enfance
Soins en famille d'accueil et en milieu institutionnel



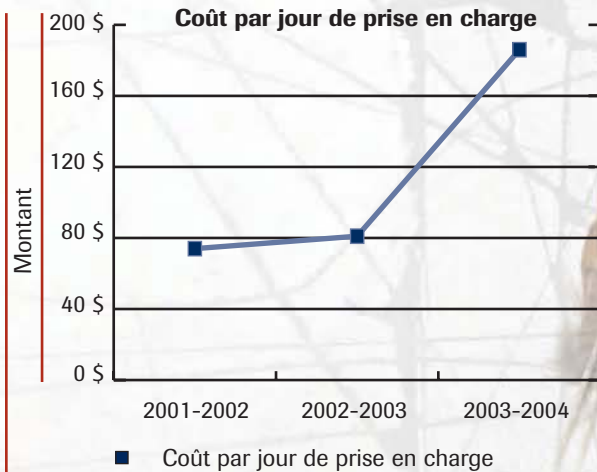
Ce graphique révèle une hausse marquée du nombre total de jours de prise en charge, tel qu'inscrit par les Premières nations sur les factures des agences de protection de l'enfance, au cours de l'exercice faisant l'objet du rapport comparativement à la même période triennale.

Services à l'enfance et à la famille des Premières nations
Frais d'entretien des enfants sur une période de 3 ans



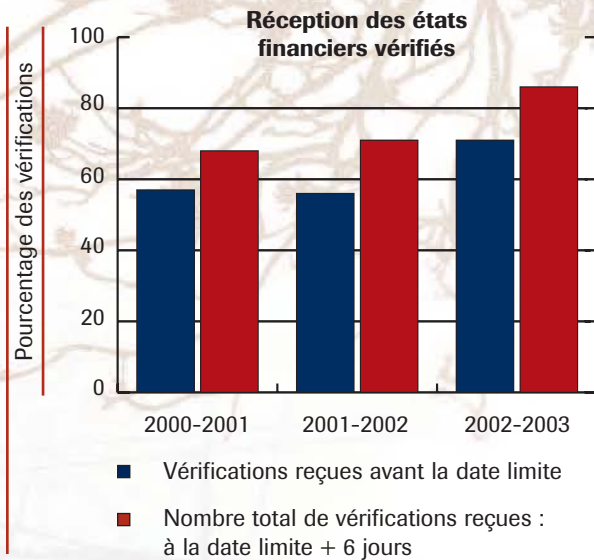
Ce graphique fait ressortir le gonflement soutenu des dépenses affectées aux soins donnés en famille d'accueil et en milieu institutionnel, telles que facturées par les agences de services à l'enfance et à la famille auprès du bureau régional de l'Alberta. Ces données ne comprennent pas les cinq Premières nations desservies par la province ni les trois ententes de bloc sur les projets pilotes (conseil tribal North Peace, Blood et Siksika).

Coût par jour de prise en charge

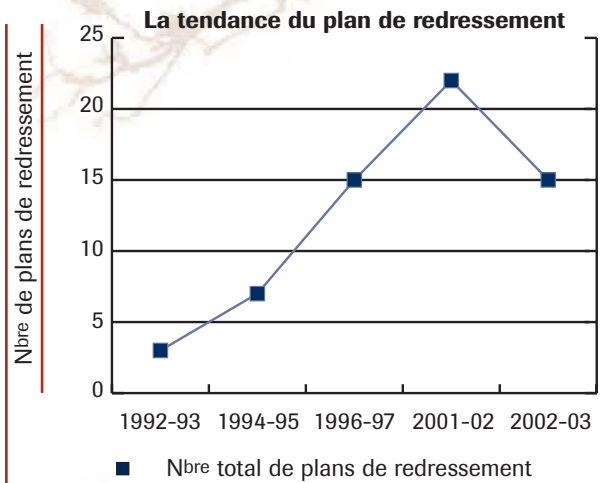


Ce graphique montre la hausse du coût moyen par jour de prise en charge au cours de la période de trois ans indiquée. Le taux indiqué, qui réunit les dépenses pour soins donnés en milieu institutionnel et celles pour soins donnés en famille d'accueil, est obtenu à partir des données de facturation mensuelle remises au bureau régional de l'Alberta par les agences des Premières nations.

Les tendances des vérifications



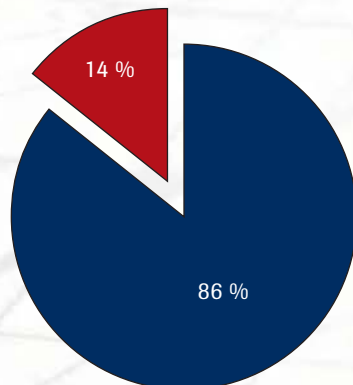
Les tendances du plan de redressement



Ce graphique révèle une hausse marquée du nombre de Premières nations visées par un plan de redressement depuis l'exercice 1992-1993. Toutefois, entre 2001-2002 et 2002-2003, les chiffres sont passés de 22 à 15.

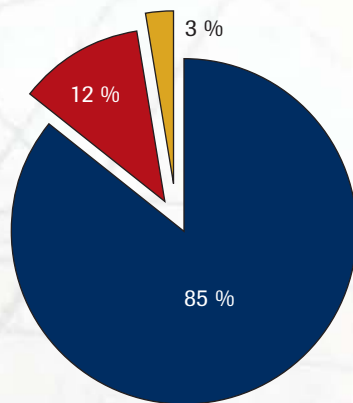
Opinions de vérificateur Exercice 2001-2002

- Sans réserve
- Avec réserve
- Refus



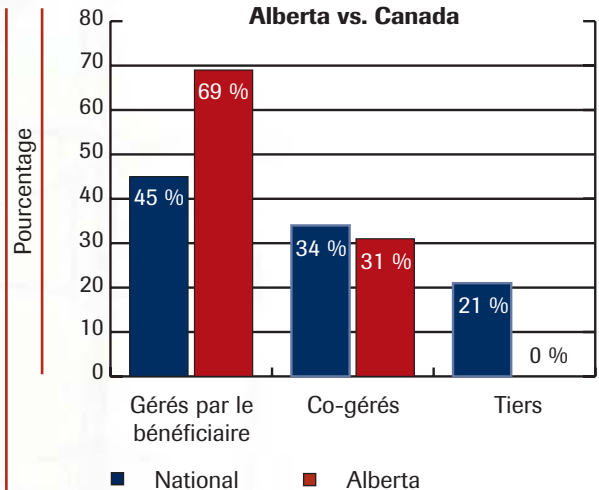
Opinions de vérificateur Exercice 2002-2003

- Sans réserve
- Avec réserve
- Refus



Le graphique et le diagramme à secteurs qui figurent ci-dessus révèlent une hausse marquée du nombre d'états financiers vérifiés reçus avant la date limite, ainsi que du nombre d'états financiers sans réserve pour l'exercice 2002-2003 comparativement à l'exercice 2001-2002.

Types de plans de redressement - le 31 mars 2004 Alberta vs. Canada



Ce graphique indique les types de plans de redressement mis en place dans la région de l'Alberta, comparativement au MAINC à l'échelle nationale. La majorité des Premières nations de l'Alberta visées par des plans de redressement n'en sont qu'au premier stade d'intervention.

Les traitements et les indemnités de déplacement

Hauts fonctionnaires du MAINC

Titre	Indemnités de déplacement
ÉCHELLE SALARIALE (EX-03) – 108 900 \$ - 128 000 \$ Directeur général régional	75 282,37 \$
ÉCHELLE SALARIALE (EX-02) – 97 300 \$ - 114 500 \$ Directeur général régional associé	27 852,17 \$
Directeur Politiques et programmes opérationnels	17 922,34 \$
ÉCHELLE SALARIALE (EX-01) – 86 800 \$ - 102 200 \$	
Directeur Relations avec les Premières nations - traité n° 8	8 681,63 \$
Directeur Relations avec les Premières nations - traité n° 6	18 596,80 \$
Directeur Services ministériels	36 574,89 \$
Directeur Revendications et gouvernements indiens	18 879,64 \$
Directeur Relations avec les Premières nations - traité n° 7	30 208,51 \$

Les indemnités de déplacement comprennent le billet d'avion et d'autres frais engagés par les employés (hébergement, repas, taxis, etc.); ces dépenses sont remboursées conformément aux dispositions de la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages.



Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes et services offerts par le MAINC, veuillez communiquer avec nous à :

Téléphone : (780) 495-2773
Télécopieur : (780) 495-5005

Site Web : www.ainc-inac.gc.ca